



Montréal, le 10 mai 2021

Office de consultation publique de Montréal
1550 Rue Metcalfe, Bureau 1414
Montréal, Québec, H3A 1X6

Objet : Lettre d'appui pour le projet de développement du site Louvain Est

Bonjour,

Les membres du conseil d'administration et la Direction générale du CPE Le Petit sentier souhaitent manifester leur grand intérêt à soutenir le développement du projet du site Louvain Est. En effet, le projet qui nous interpelle et dans lequel nous sommes motivés à nous impliquer en lien avec le redéveloppement du site Louvain Est, est l'ouverture d'un centre de la petite enfance pour répondre au besoin criant de places en services de garde pour les familles. Fort de notre expérience et détenant un permis du Ministère de la Famille, nous sommes en mesure d'être en charge d'un projet de développement d'une deuxième installation dans l'arrondissement Ahuntsic.

Le CPE Le Petit sentier est situé au 10775 Grande-Allée depuis plus de 17 ans et est reconnu pour la qualité de ses services. La corporation, autrefois appelée *Les enfants d'ici et d'ailleurs* œuvre depuis plus de 30 ans dans l'arrondissement Ahuntsic.

Le développement du projet Louvain Est s'avère important pour nous car nous adhérons aux valeurs sociales et écologiques qu'il reflète. Des logements sociaux aux espaces verts, des services de proximité au transport actif accessible. À ce propos, le CPE Le Petit sentier est engagé dans une démarche de CPE durable, a un projet de jardinage avec les enfants et prend actuellement un virage pour favoriser l'achat local en alimentation accompagné de l'organisme Aliments du Québec au menu. Nous sommes également sensibles à offrir des places à des familles vulnérables du quartier, en ce sens, le conseil d'administration a adopté une résolution en 2020 pour réserver des places prioritaires aux familles vulnérables du quartier. Nous prônons le jeu libre et actif, favorisons les sorties extérieures, avons mis sur pied un volet sciences et sciences naturelles pour les enfants de 3 à 5 ans et cette année les éducatrices de ces groupes d'âges se sont engagées dans une formation pédagogique Enfant Nature pour profiter de l'extérieur en toute saisons avec les enfants.

Vous ayant présenté un bref survol de nos orientations et valeurs, nous sommes convaincus que notre offre et notre expertise sera utile pour répondre aux besoins de ce projet et pour les familles qui s'y installeront. Nous sommes disponibles pour faire les démarches nécessaires et collaborer au développement de ce projet novateur.

Vous trouverez, en annexe à cette lettre notre certification Aliments du Québec au Menu; une lettre de certification CPE durable pour le volet démarrage et nous sommes en voie de réaliser le niveau 1 en août 2021; notre régie interne, ainsi que notre plateforme pédagogique où vous y retrouverez notre mission, nos valeurs et notre approche pédagogique.

Merci de votre attention,

Andrée-Ann Legris
Directrice Générale

Appuyé par une résolution du Conseil d'administration le 6 mai 2021



INSTITUTION

**AU
MENU**

En route vers
la certification
Niveau #1
Aout 2021

Montréal, le 5 octobre 2020

Madame Andrée-Anne Legris
Directrice
CPE le Petit Sentier
[Par courriel]

Objet: Recommandations du comité aviseur de la certification CPE durable pour l'année 2019-2020

Madame,

Le comité aviseur du programme CPE durable est fier de vous octroyer le niveau démarrage de la certification CPE durable. Au nom du comité aviseur, je tiens à vous féliciter pour votre démarche en environnement, de même que pour vos réalisations tout au long de l'année.

Votre diagnostic initial est bien complété et le comité apprécie l'ajout de commentaires pour la plupart des mesures présentes dans le diagnostic. Quant à votre comité environnemental, la diversité des membres et le nombre de personnes impliquées impressionnent le comité aviseur. Nous sommes aussi impressionnés par le nombre de rencontres de comité environnemental que vous avez tenues, ce qui démontre votre dynamisme et votre motivation. Poursuivez dans cette voie! Le comité vous félicite aussi pour vos nombreuses actions de communication environnementale, qui permettront de faire rayonner les projets environnementaux de votre établissement. Bravo!

Suite à l'analyse de votre dossier, le comité aviseur a soulevé plusieurs éléments à prendre en considération afin de poursuivre votre démarche environnementale et de gestion durable :

- Pensez à inviter la personne responsable de l'alimentation à rejoindre votre comité environnemental afin que celui-ci soit représentatif de toutes les parties prenantes de votre établissement.
- N'oubliez pas de télécharger le canevas de rapport d'activité à jour dans l'espace membre CPE durable. Nous avons constaté que votre tableau de communication environnementale ne se trouve pas dans votre rapport.
- Nous vous encourageons à détailler davantage les actions réalisées au courant de l'année. Vous pouvez décrire les étapes de réalisation, les choix effectués, le nombre de personnes impliquées, l'impact que ces actions ont eu, etc.
- Vous semblez mélanger la formation en gestion durable avec la journée CPE durable. La formation en gestion durable est un webinaire ayant eu lieu le 4 décembre 2019 et qui a été mis en ligne dans l'espace membre CPE durable après cette date. La journée CPE durable est une journée de formation donnée par ENvironnement JEUnesse au printemps. Cette dernière a été annulée en raison de la COVID-19. La formation sur la gestion durable est obligatoire pour les établissements de niveau démarrage. Selon notre liste de présence, vous y avez participé le 4 décembre 2019.

Les inscriptions pour l'année 2020-2021 sont en cours. Vous avez jusqu'au 30 novembre 2020 pour nous envoyer votre lettre d'engagement. Vous pouvez retrouver toutes les informations pour compléter votre inscription sur notre site web de même que dans notre brochure: <https://enjeu.qc.ca/programmes-de-certification/cpe-durable/>



En raison de la situation exceptionnelle en lien avec la COVID-19, la remise des certificats et la journée de formation CPE durable se dérouleront en ligne sur deux demi-journées : le 29 octobre en après-midi et le 3 novembre 2020 en matinée. Vous recevrez plus de détails dans le bulletin habituel du réseau CPE durable.

Enfin, veuillez recevoir toutes nos félicitations pour votre contribution au réseau CPE durable d'ENvironnement JEUnesse !

Avec nos sincères salutations,

Catherine Gauthier

Directrice générale | ENvironnement JEUnesse
cgauthier@enjeu.qc.ca
514-252-3016, poste 228



RÉGIE INTERNE

Adoptée via résolution virtuelle par le conseil d'administration le 6 mai 2021

10775 Grande-Allée, Montréal, Québec, H3L 2M8
Tél. : (514) 388-2629 | Télécopieur : (514) 388-5713
Courriel : direction@cpeps.ca

Table des matières

Présentation du centre.....	1
Notre mission.....	1
Les orientations générales et les valeurs privilégiées	1
Le programme.....	2
Les valeurs et principes	2
Les objectifs.....	2
L'admission	2
Les conditions d'admission d'un enfant	2
La procédure d'admission.....	3
La priorité dans les admissions.....	3
L'intégration des enfants handicapés ou à besoins particuliers	3
Inscription.....	4
Dossier de l'enfant.....	4
Fiches d'assiduité.....	5
Conservation – Archivage – Destruction des dossiers.....	5
L'offre de services de garde	5
Fréquentation à temps plein.....	5
Les frais de garde.....	5
Autres frais.....	6
Les heures d'ouverture et l'horaire type	6
L'horaire type des activités quotidiennes	6
Autres types d'activités.....	7
Intégration à la vie de groupe	7
Journées fériées ou pédagogiques (CPE fermé)	7
Vacances.....	8
Réinscription.....	8
Fermeture temporaire.....	8
Absences et retards	8
Avis d'absence.....	8
Retards	8
Départ sans avis	8
Résiliation de l'entente de service	9
Alimentation	9
Allergies alimentaires	9

Maladie	10
Motifs d'exclusion temporaire d'un enfant	10
Médicaments.....	11
Administration de médicament.....	11
Personnes autorisées à administrer un médicament.....	11
Entreposage des médicaments	11
Consignation au registre	11
Arrivées et départs	12
À l'arrivée.....	12
Au départ	12
Objets personnels.....	12
Lingerie et effets personnels.....	12
La communication	12
Participation des parents	13
Responsabilité de la surveillance.....	14
Lorsque les parents sont présents.....	14
Lorsqu'une autre personne que les parents vient chercher un enfant	14
Politique d'expulsion	15
Objectifs.....	15
Concernant un parent.....	15
Concernant un enfant.....	15
Communication avec le conseil d'administration.....	16
Communication avec le ministère de la famille.....	16
Procédure de traitement des plaintes	17
Divers.....	17

Présentation du centre

Le Centre de la petite enfance Le Petit Sentier est une personne morale sans but lucratif incorporée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*. Il est subventionné par le Ministère de la Famille et des Aînés (MFA).

La personne morale détient un permis du MFA de 80 places. Les places sont ainsi réparties : 14 places poupons et 66 places pour des enfants de 18 mois jusqu'à l'âge de la fréquentation scolaire. Le CPE détient un permis d'occupation de la ville de Montréal.

La personne morale est administrée par un conseil d'administration de 7 administrateurs, dont au moins les 2/3 doivent être des parents usagers du service de garde. Les officiers doivent être des administrateurs élus parmi les parents usagers du service de garde.

Le centre est membre de l'Association Québécoise des CPE (AQCPE), de l'association patronale des CPE Mtl-Laval (APCPE), du Centre d'Aide et de Soutien aux Intervenants et Organismes en Petite Enfance (CASIOPE). Il participe activement à diverses tables de concertation du milieu dans le but de mieux répondre aux besoins des familles qui ont de jeunes enfants.

Le CPE Le Petit Sentier est fier d'accueillir des familles de tous horizons. Notre CPE représente bien la société québécoise par la variété de ses familles. Que ce soit par son origine ethnique, sa religion, son caractère atypique, son handicap ou son orientation sexuelle, chaque individu contribue à faire de notre CPE ce qu'il est : un milieu accueillant et respectueux, où il fait bon vivre.

Notre mission

Le Centre de la petite enfance Le Petit Sentier a pour mission d'offrir, aux parents de la région de Montréal, des services de garde éducatifs de qualité pour leurs enfants et ce, dans un climat de confiance et de sécurité.

Nous nous appuyons sur la ***Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance***, qui a été adoptée dans le but de promouvoir la qualité des services de garde en vue d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants reçus. Le nombre d'éducatrices présentes auprès des enfants respecte les ratios suivants et sont ceux déterminés par la loi sur les services des gardes éducatifs à l'enfance:

- 1 éducatrice pour 5 enfants de 0 à 18 mois
- 1 éducatrice pour 8 enfants de 18 à 47 mois
- 1 éducatrice pour 10 enfants de 48 à 60 mois

Les orientations générales et les valeurs privilégiées

****Voir la plate-forme pédagogique du CPE Le Petit Sentier****

Au CPE ***Le Petit Sentier***, nous entrons dans un monde bâti à la mesure de l'enfant. Un monde où il peut évoluer, s'amuser, découvrir et apprendre. Toutes les énergies sont jointes pour créer un milieu de vie agréable et stimulant pour l'enfant.

Le programme

Le programme éducatif du Ministère de la Famille **Accueillir la petite enfance** est destiné à tous les milieux de garde du Québec. Parallèlement à ce programme, l'équipe s'est dotée d'un programme pédagogique intitulé **Plate-forme pédagogique**. Cet outil a été élaboré avec la participation active de l'ensemble des membres du personnel. Y sont définies les orientations générales, les valeurs et les principes pédagogiques qui doivent guider les actions. On y précise concrètement de quelles façons nos valeurs sont reflétées au niveau de l'intervention éducative, de la structuration des activités, de l'aménagement des lieux et de la relation avec les parents.

Les valeurs et principes

- Le CPE **Le petit Sentier** croit en une approche pédagogique ouverte, axée sur l'apprentissage actif et visant le développement global et harmonieux de l'enfant.
- Les éducatrices cherchent à susciter chez l'enfant le désir d'apprendre en le plaçant dans des situations où il a à essayer de comprendre, à collaborer, à résoudre des problèmes. Les activités sont conçues en fonction des intérêts et des capacités réelles de chacun et des motivations spécifiques à chaque groupe d'âge.
- Au CPE **Le Petit Sentier**, nous apprenons aux enfants à respecter les autres. Les échanges et la verbalisation des émotions sont favorisés de façon à comprendre les besoins de l'autre et à trouver une entente acceptable pour tous.
- Dans un climat agréable, le personnel éducateur aide l'enfant à développer la confiance en soi, à connaître et à accepter les différences de points de vue, à développer le sens des responsabilités et à apprendre l'importance relative des choses, des gestes, des paroles et des événements.

Les objectifs

Le centre s'est donné comme objectif général d'assurer le développement global de l'enfant sur le plan socioaffectif, cognitif, langagier, moteur et créatif. Dans ce sens, les objectifs spécifiques suivants sont mis de l'avant:

- Offrir à l'enfant un environnement pédagogique et social stimulant, chaleureux et sensible à ce qu'il vit.
- Fournir un cadre physique agréable, adapté, structuré et sécuritaire en fonction des besoins des enfants.
- Agir en collaboration avec les parents et rechercher la cohérence entre la vie familiale et la vie au centre.

L'admission

Les conditions d'admission d'un enfant

Il n'y a aucune condition particulière à respecter pour être admis au centre. Le CPE reçoit les enfants de 0 à 5 ans, issus de milieux culturels et sociaux diversifiés.

La procédure d'admission

Le parent qui désire utiliser les services de garde du CPE Le Petit Sentier doit s'inscrire à la liste d'attente centralisée provinciale « La Place 0-5 ». Cette liste d'attente est accessible en visitant le site Internet www.laplace0-5.com. Lorsqu'une place se libère, l'admission des enfants s'effectue selon les priorités d'inscription décrites au point suivant du présent document.

Pour combler les places restantes, la gestionnaire doit se référer à la liste d'attente centralisée.

Si le parent est appelé pour une place disponible qu'il désire toujours, celui-ci doit remplir un formulaire d'inscription et une entente de service.

À partir du moment où le parent commence à utiliser le service de garde et qu'il verse la cotisation annuelle, il devient automatiquement membre de la personne morale du CPE **Le Petit Sentier**. En tant que membre, le parent sera par la suite invité à participer aux assemblées générales.

*La cotisation annuelle est de 60.00\$. Cette cotisation n'est pas obligatoire, mais vous donne le droit de vote à l'assemblée générale ainsi que le privilège de pouvoir siéger au sein du conseil d'administration. Elle sera facturée au mois d'octobre lors du paiement préautorisé. La famille qui ne veut pas y adhérer devra faire parvenir un avis écrit à la direction avant le 1^e octobre. Ces frais sont non-remboursables et ils sont renouvelables annuellement.

La priorité dans les admissions

5.1 Les admissions seront accordées selon l'ordre de priorité suivant, par ordre chronologique d'inscription, dans le groupe d'âge où il y a une place de disponible :

- Enfant*¹ d'un membre du personnel
- Fratric*¹ d'un enfant de parent utilisateur
- Petits-enfants* d'un membre du personnel
- Fratric d'une famille ayant quitté le CPE depuis un an ou moins.
- Enfant d'une famille recevant de l'aide sociale référée par notre partenaire communautaire.
- Enfants sur la liste d'attente de la Place 0-5

**De sang ou adopté légalement*

¹Doit résider à la même adresse

L'intégration des enfants handicapés ou à besoins particuliers

En cohérence avec nos valeurs, le CPE Le Petit Sentier accueille les enfants handicapés ou à besoins particuliers. Nous considérons que la présence de ces enfants CPE est bénéfique pour chacun. Pour favoriser l'intégration des enfants handicapés ou à besoins particuliers, nous collaborons avec les parents et les ressources dont l'enfant bénéficie pour travailler ensemble à faire progresser l'enfant vers l'atteinte des objectifs identifiés.

Du matériel spécifique est acquis par le CPE pour répondre aux besoins des enfants. Pour certains enfants handicapés ou à besoins particuliers, des ressources humaines (ex : intervenante en langage, technicienne en éducation spécialisée, etc.) sont mises à leur disposition pour favoriser leur intégration et l'atteinte de leurs objectifs.

Nous assumons également un rôle de dépistage. Bien que nous n'émettions jamais de diagnostic, ceci étant réservé aux professionnels de la santé et des services sociaux, nous observons objectivement les enfants qui présentent des défis particuliers. Nos observations servent à informer les parents de nos inquiétudes face aux défis de leur enfant. Nous avons également le souci d'accompagner le parent dans la recherche de ressources au besoin.

Inscription

Lors de l'inscription, le parent doit compléter le formulaire d'inscription où sont consignées les informations personnelles des enfants, des parents, des personnes ressources et toutes autres informations relatives à la santé et la sécurité de l'enfant.

Il devra aussi signer le document « Entente de service de garde subventionnée » qui est le contrat entre le parent et le CPE et dans lequel sont détaillées les obligations et responsabilités de chaque partie. Finalement, le parent remplit le « Formulaire de demande d'admissibilité à la contribution réduite ».

Le parent devra fournir les documents suivants afin de constituer son dossier :

- Certificat de naissance de l'enfant
- **Pour un parent ayant la citoyenneté canadienne** : Un certificat ou l'acte de naissance du parent (ou tout autre document établissant votre citoyenneté canadienne tel qu'une carte de citoyenneté, un certificat de citoyenneté canadienne, un passeport canadien, un certificat d'une naissance canadienne à l'étranger, un certificat du statut d'Indien, etc.).
- **Pour un parent qui n'a pas la citoyenneté canadienne** : Une carte de résidence permanente, une fiche relative au droit d'établissement (IMM-1000) ou tout autre document qui prouve le statut migratoire au Canada.
- Un spécimen de chèque
- **Pour un parent prestataire de l'aide de dernier recours (bien-être social)** : La carte de médicament.
- **Pour un enfant qui se trouve déjà en CPE** : L'attestation de service de garde reçu (ce document peut être remis plus tard, au moment de l'entrée de l'enfant au CPE).
- Fournir une confirmation d'inscription à la Place0-5.

Dossier de l'enfant

En plus des documents requis pour l'inscription, pour être complet le dossier de l'enfant doit comporter les éléments suivants :

- La **Demande d'admissibilité à une place à contribution réduite** et les documents associés.
- L'entente de service pour la période de référence dûment signée par le parent et la responsable du CPE.
- La fiche d'inscription de l'enfant (poupon ou 18-59 mois) dûment complétée et comportant les signatures des autorisations nécessaires.
- Les protocoles réglementés.
- Le formulaire dûment rempli concernant le parent payeur au dossier et son numéro d'assurance sociale.
- Tous les documents nécessaires à l'accueil d'un enfant à besoins particuliers.
- Toutes les fiches d'assiduité de l'enfant, pour l'année fiscale en cours.

Pour chaque document manquant un avis de non-conformité est émis et remis au parent. Le dossier est mis en attente et un suivi est assuré jusqu'à ce que celui-ci soit complet.

Chaque dossier d'enfant a son dossier informatisé correspondant. Ce dossier comporte tous les éléments entourant les conditions de garde de l'enfant, sa fréquentation, ses coordonnées, celles de ses parents, les personnes à joindre en cas d'urgence et les personnes autorisées à venir chercher l'enfant en l'absence des parents, les coordonnées de son médecin et sa fiche de santé.

Fiches d'assiduité

Les éducatrices doivent compiler chaque jour de fréquentation d'un enfant. S'il est absent, elles doivent inscrire le type d'absence (maladie, horaire non usuel, vacances ou absences).

À toutes les quatre semaines, une « fiche d'assiduité » est émise pour chacun des enfants. Ces fiches sont transmises via le dossier Amisgest de l'enfant. Les parents reçoivent un courriel les avisant que la fiche d'assiduité est prête à valider et ils doivent effectuer une signature électronique. Les fiches sont conservées dans le dossier Amisgest de l'enfant.

Conservation – Archivage – Destruction des dossiers

Tous les dossiers d'enfants sont conservés en classeur dans une pièce fermée à clé. Les dossiers des enfants sont en classeur durant toute leur fréquentation. Au départ de l'enfant, à la demande du parent, les documents sont remis aux parents à l'exception des Ententes de service et du Formulaire de demande d'admissibilité à la contribution réduite.

Les dossiers des enfants qui ont quitté sont archivés pour une période 6 ans. Ensuite, ils sont détruits via un processus de destruction reconnu et confidentiel.

L'offre de services de garde

Fréquentation à temps plein

La fréquentation à temps plein est la seule offre de service acceptée par le CPE. La possibilité de fréquentation à temps partiel n'est pas offerte.

Les frais de garde

- Le parent qui se conforme au Règlement sur la contribution réduite du MFA est admissible à celle-ci. Les frais de garde sont fixés par le MFA.
- Les parents, dont le revenu provient du programme de la Sécurité du revenu, ont droit à une exemption de leur contribution en fonction de la législation applicable. À chaque mois, ils doivent fournir au CPE une preuve (lettre de l'agent attitré) de leur source de revenu.
- Les frais de garde sont facturés mensuellement et sont payables le 20 de chaque mois par paiement préautorisé seulement.
- Des reçus pour fins d'impôt sont remis au plus tard le 28 février de chaque année.

Les parents sont fortement invités à éviter les retards de paiements. La direction peut envoyer un avis aux parents après quatre (4) semaines de retard sur les paiements. Si, après deux (2) semaines de l'avis, la dette n'est toujours pas acquittée, un deuxième avis peut être envoyé précisant qu'en l'absence d'un règlement immédiat, l'enfant devra être retiré du centre dans un délai de deux (2) semaines, à moins qu'il y ait entente avec la direction du CPE.

Autres frais

- Les couches sont achetées et fournies par le centre et les coûts sont partagés et ajoutés à l'état de compte des parents qui ont des enfants aux couches. Par contre, selon l'annexe B de l'entente de service, le parent a le choix d'accepter ou de refuser le service des couches offertes par le CPE. Le parent devra donc apporter les couches pour son enfant en quantité suffisante pour la semaine. Si au moment d'un changement de couche, il arrivait que l'enfant n'ait plus de couches provenant de la maison, le CPE lui fournira celles-ci. Des frais de xx \$ par couche seront ajoutés au compte des parents pour défrayer le coût des couches utilisées.

Les heures d'ouverture et l'horaire type

Le centre est ouvert du lundi au vendredi, 7h00 à 18h00.

L'horaire type des activités quotidiennes

7h00	Ouverture du CPE L'arrivée et l'accueil des enfants se fait en groupes fusionnés
7h30 à 9h15	Division des enfants par groupes d'âge selon l'horaire d'arrivée des éducatrices
9h15	Collation
9h30	Causerie
10h00	Activités dirigées adaptées à chaque groupe d'âge Poupons : Sieste pour ceux qui dorment encore le matin.
10h30	Sorties dans la cour ou dans les parcs environnants
11h20	Préparation du repas (lavage des mains, organisation du local, etc.)
11h30	Dîner
12h15	Nettoyage du local suivi d'activités calmes (lecture, jeux de table, etc.)
13h00 à 15h00	Installation des matelas pour la sieste, histoire ou animation calme. Sieste ou relaxation. Réveil
15h30	Collation.
15h45	Fusion des groupes selon l'horaire de départ des éducatrices
16h00	Ateliers thématiques, jeux libres, activités collectives ou jeux extérieurs
18h00	Fermeture du CPE

Autres types d'activités

D'autres activités peuvent être planifiées en dehors de cet horaire type.

Par exemple :

« Les enfants profitent entre autres de sorties à la bibliothèque, terrain de tennis, au parc, à la pataugeoire et aux jeux d'eau. Ils participent à des activités telles que la tente à lire, une visite dans une école du quartier, des visites aux commerçants du quartier à l'Halloween et à Noël, etc.

Nous collaborons avec plusieurs ressources de la communauté telles que la Ville de Montréal (utilisations d'infrastructures telles que la pataugeoire, partenariat avec la bibliothèque municipale etc.), les policiers pour la prévention des noyades ou de l'installation de sièges d'auto, les pompiers pour le programme de prévention des incendies, etc. »

(Extrait de la Plate-forme pédagogique)

Intégration à la vie de groupe

- À l'inscription de son enfant, le parent est invité à remplir un questionnaire qui permettra à son éducatrice d'apprendre à mieux le connaître (ses goûts, ses habitudes, son tempérament, etc.).
- L'arrivée progressive des enfants et des éducatrices le matin permet un début de journée tout en douceur. Les enfants profitent des jeux à leur disposition et de la tranquillité des lieux.
- Afin d'aider l'enfant à s'adapter à son groupe de façon harmonieuse, les éducatrices créent un climat de plaisir et de bien-être par des gestes et des rituels quotidiens qui sécurisent l'enfant et sa famille.
- Le contact chaleureux avec l'éducatrice, l'utilisation d'objets transitionnels, des photos de la famille affichées à la vue, la référence aux pictogrammes représentant les moments de vie et de routine, le soutien de l'enfant à choisir un jeu ou un ami sont autant de moyens qui facilitent l'intégration de l'enfant à son nouveau milieu de vie.
- Comme pour l'accueil du matin, les départs des enfants et des éducatrices se font graduellement en fin de journée. Les enfants peuvent vaquer d'un local à l'autre et profitent des jeux mis à leur disposition.

Journées fériées (CPE fermé)

Le CPE Le petit sentier est fermé à l'occasion de 13 journées fériées pendant l'année. Ces journées sont payables au tarif régulier.

- Veille du Jour de l'An
- Jour de l'An
- Vendredi Saint
- Journée nationale des Patriotes
- Fête nationale du Québec
- Fête du Canada
- Fête du Travail
- Action de Grâce
- Veille de Noël
- Noël

*Notez qu'il y a trois (3) autres journées de fermeture décidées annuellement par le conseil d'administration et entérinées par le ministère de la Famille. Ces journées sont indiquées dans votre entente de services annuelle.

Vacances

Au plus tard le 1er mai, tous les parents devront aviser le CPE de la période de vacances estivales durant laquelle l'enfant ne fréquentera pas le CPE.

Réinscription

À la mi-mars de chaque année, le parent doit réinscrire son enfant pour la prochaine année, ou mentionner, au contraire, qu'il ne renouvellera pas l'inscription.

Fermeture temporaire

Si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le CPE doit fermer le service de garde, la direction avisera le parent le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et sur la boîte vocale du CPE. Si la fermeture se produit après que l'enfant ait été confié au CPE, le parent devra venir chercher l'enfant à l'endroit désigné par le CPE, le plus rapidement possible.

Absences et retards

Avis d'absence

- Les parents doivent avertir le CPE avant 9 h 30 si leur enfant doit être absent pour la journée et indiquer le motif d'absence de l'enfant afin de nous permettre de faire les suivis adéquats.

Retards

- Les parents doivent venir chercher leur enfant avant l'heure de fermeture. Lorsqu'un parent, pour une raison majeure, prévoit être en retard, il doit tout faire pour en aviser les responsables du centre.
- Une amende de dix dollars (\$10.00) sera chargée au parent pour les premières cinq minutes de retard et de un dollar (\$1.00) pour chaque minute supplémentaire jusqu'au moment du départ de l'enfant. Le parent devra signer une reconnaissance de retard. L'amende lui sera facturée et devra être remboursée lors du prochain paiement des frais de garde. Après trois (3) retards consécutifs, ou lorsqu'il y a abus, le CA sera saisi du cas.
- L'horloge située dans le hall d'entrée du CPE est utilisée pour déterminer s'il y a retard.

Départ sans avis

Un enfant est considéré avoir quitté le centre après deux semaines d'absence sans avis.

Résiliation de l'entente de service

Les modalités relatives à la résiliation de l'entente de service sont dictées par la Loi sur la protection du consommateur. Ainsi, le parent peut résilier le contrat à tout moment en envoyant la formule annexée à l'entente ou un autre avis à cet effet. L'entente de service est résiliée, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis.

Si le parent résilie le contrat avant que son enfant n'ait intégré le CPE, le parent n'a aucun frais ni pénalité à payer.

S'il résilie le contrat en cours d'année, le parent n'a à payer que :

- Le prix des services qui lui ont été fournis, soit les frais de garde pour les jours utilisés.
- La moins élevée des deux sommes suivantes : soit 50 \$, soit une somme représentant au plus 10 % du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

Alimentation

- Les enfants ont droit à un dîner (12h00) et deux collations (le matin vers 9h30 et l'après-midi vers 15h30). Le menu est basé sur le guide alimentaire canadien et est affiché près de la cuisine du centre.
- Si un enfant est astreint à une *diète spéciale prescrite par un membre du Collège des médecins du Québec*, les parents doivent fournir à la direction une copie de la prescription et signer une demande à l'effet de fournir à l'enfant la diète prescrite. Si la diète prescrite par un membre de l'Ordre des médecins du Québec requiert des éléments particuliers dont ne dispose pas le service, les parents doivent les fournir à la demande de la direction.
- Le lait maternisé doit être fourni par les parents. Les biberons de lait maternisé doivent être préparés à l'avance par les parents et identifiés au nom de l'enfant.
- **Pour une question de sécurité, toute nourriture provenant de l'extérieur du CPE est interdite.**

Allergies alimentaires

Le parent est responsable d'informer la direction de toute allergie alimentaire ou autre, dès que la situation est connue. Il doit obligatoirement fournir un certificat médical attestant de la condition médicale détaillée de l'enfant lorsque des mesures particulières doivent être mises en place par le CPE (par exemple, la réorganisation d'un local pour l'heure du repas).

Le parent est responsable de fournir l'auto-injecteur d'épinéphrine (ex. : ÉpiPen®), lorsque prescrit et de le renouveler dès que l'éducatrice l'en informe. Le CPE pourrait refuser l'accès à un enfant dont l'ÉpiPen® n'a pas été renouvelé.

À défaut d'avoir un billet médical qui confirme le diagnostic, le CPE ne saurait s'engager à mettre en place des mesures préventives.

Maladie

- Le CPE souscrit aux directives du MFA en matière de maladies infectieuses en milieu de garde. Les mesures sont basées également sur le Guide de prévention et contrôle des infections dans les CPE et sur les conseils de la direction générale de la santé publique (DSP).
- L'état de santé de l'enfant doit lui permettre de participer aux activités du groupe et ne doit pas représenter un risque pour la santé des autres utilisateurs du centre.
- Tout enfant présentant des symptômes de maladie (fièvre, diarrhée, vomissement, conjonctivite etc.) ne pourra être reçu au CPE et devra être retourné à son domicile si les symptômes surviennent au service de garde. L'enfant pourra réintégrer le CPE 24 heures après la disparition de tous les symptômes, ou plus selon les directives de la DSP.
- Tout enfant qui présente de la fièvre le matin à la maison et qui reçoit un médicament visant à faire baisser la température ne pourra être reçu au CPE, **même si son état s'est amélioré suite à la prise du médicament.**
- Le parent doit obligatoirement aviser le personnel éducateur de toute administration d'acétaminophène donnée à son enfant avant son arrivée au CPE, ainsi que l'heure de l'administration et la raison pour laquelle elle a été nécessaire.
- Toute éruption cutanée devra faire l'objet d'un diagnostic médical afin d'évaluer la contagiosité. Le parent doit alors présenter un billet médical pour que l'enfant réintègre le service.
- Pour éviter la contagion et assurer un suivi adéquat, le parent doit aviser la direction de tout problème de santé de l'enfant, nonobstant de la nécessité d'exclure. L'enfant ne peut fréquenter les services durant la période de contagion. Un billet du médecin est requis pour autoriser son retour.
- Toute préoccupation concernant la santé de l'enfant sera soumise immédiatement au parent.
- Le CPE se réserve le droit de refuser un enfant malade.
- Le CPE s'est doté d'une politique de prévention des maladies infectieuses en février 2021

- *En cas d'urgence médicale, la direction prendra les mesures nécessaires pour faire traiter l'enfant dans les meilleurs délais. Dans ce cas, l'enfant sera accompagné d'un membre du personnel du centre. De plus, les frais inhérents seront facturés au parent.*

Motifs d'exclusion temporaire d'un enfant

Un enfant sera exclu du CPE notamment s'il présente :

- Une fièvre
- Une réaction asthmatique non contrôlée,
- Une limitation de mouvement temporaire qui le rend non fonctionnel ou nécessitant un encadrement supplémentaire (ex. béquilles),
- Vomissement et/ou diarrhée
- Une maladie infectieuse
- Toute éruption cutanée jusqu'à ce qu'un médecin ait certifié la non-contagiosité
- Toute nuisance cutanée parasitaire (gale, poux, lentes) jusqu'à ce qu'elle soit traitée.
- Une conjonctivite
- Tout autre avis médical

Médicaments

Administration de médicament

L'administration des médicaments doit se faire selon les règles définies aux articles 116 à 120 du *règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* où il est écrit que :

- Dans le cas d'un médicament prescrit, les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette décrivant le médicament font foi de l'autorisation du médecin.
- Malgré le premier alinéa, de l'acétaminophène peut être administré et de l'insectifuge peut être appliqué à un enfant sans autorisation médicale, pourvu qu'ils le soient conformément au protocole. Des gouttes nasales salines et des solutions orales d'hydratation peuvent être administrées et de la crème pour le siège à base d'oxyde de zinc, de la lotion calamine et de la crème solaire sans PABA peuvent être appliquées à un enfant sans autorisation médicale, pourvu qu'elles le soient avec l'autorisation écrite du parent.
- Sauf pour l'acétaminophène, les solutions orales d'hydratation, l'insectifuge, la lotion calamine, la lotion pour siège à base d'oxyde de zinc et la crème solaire sans PABA, seul un médicament fourni par le parent peut être administré à un enfant;

Personnes autorisées à administrer un médicament

- Un membre du personnel d'un CPE ne peut administrer un médicament sans l'autorisation écrite du parent et d'un membre du Collège des médecins du Québec.
- Seules les personnes désignées à cette fin, par écrit, par le prestataire de services de garde, la personne qui la remplace en cas d'urgence en ou la remplaçante occasionnelle peut administrer un médicament à un enfant.

Entreposage des médicaments

- L'étiquette du contenant de ce médicament doit indiquer le nom de l'enfant, le nom du médicament, sa date d'expiration, sa posologie et la durée du traitement.
- Les médicaments doivent être étiquetés clairement et entreposés, dans un espace de rangement réservé à cette fin hors de la portée des enfants, à l'écart des denrées alimentaires, des produits toxiques et des produits d'entretien. Cet espace de rangement doit être tenu sous clé.

Consignation au registre

- Sauf pour la crème solaire sans PABA et la crème pour le siège à base d'oxyde de zinc, l'administration d'un médicament à un enfant doit être consignée au registre tenu à cette fin par la personne qui l'a administré.
- À ce registre doivent être inscrits le nom de l'enfant, le nom du médicament ainsi que la date et l'heure auxquelles il a été administré, la quantité administrée et la signature de la personne qui l'a administré.

Arrivées et départs

Le stationnement adjacent au CPE est strictement réservé aux employés et ne doit, en aucun temps, servir de débarcadère pour les usagers.

À l'arrivée

- Les éducatrices se chargent d'ajouter la présence de l'enfant dans notre logiciel de gestion Amisgest à l'aide de la tablette électronique.
- C'est le parent qui se charge du déshabillage de son enfant, de ranger tous ses vêtements d'extérieur dans son casier et que l'enfant porte ses souliers lorsqu'il arrive dans le local.
- Le parent mentionne à l'éducatrice toute information pertinente concernant son enfant, qui pourrait influencer le déroulement de la journée.

Au départ

- Pour une question de sécurité, le parent doit obligatoirement aviser une éducatrice lorsqu'il quitte avec son enfant.
- Lors du départ de l'enfant, l'éducatrice se charge d'indiquer le départ de l'enfant dans notre logiciel de gestion Amisgest à l'aide de la tablette électronique.
- C'est le parent qui se charge de l'habillage de son enfant et de maintenir son casier en ordre (par exemple, ramasser les dessins et autres objets que l'enfant y aura déposé durant la journée).
- ~~Le parent prend connaissance du journal de bord de son enfant où l'éducatrice y aura inscrit les détails du déroulement de sa journée.~~
- Le casier et la pochette de l'enfant sont également régulièrement utilisés comme moyen de communication avec le parent. Le parent s'assure de prendre connaissance des documents qui y auront été déposés à son attention.

Objets personnels

- Il est interdit d'apporter au centre tout jouet, à l'exception d'une journée « spéciale jouets ».
- Pour une question de sécurité, nous recommandons fortement aux parents d'éviter le port des bijoux.
- Le centre ne peut être tenu responsable des objets perdus ou brisés.

Lingerie et effets personnels

- Le centre fournit le drap de lit et la couverture; les parents peuvent fournir la doudou et/ou le toutou, au besoin, identifiés au nom de l'enfant. Ceux-ci doivent être repris par les parents le vendredi pour être lavés puis ramenés le lundi suivant.
- Les parents doivent fournir des vêtements de rechange complets identifiés au nom de l'enfant.
- Les parents sont responsables de l'entretien des vêtements de leurs enfants.
- Il est de la responsabilité du parent de vêtir adéquatement son enfant selon les saisons.
- Pour une question de sécurité le foulard est interdit. Seuls les cache-cous sont autorisés.

La communication

Les membres du personnel éducateur se considèrent comme partenaires du parent dans l'éducation de l'enfant. Nous privilégions des communications ouvertes et franches dans le respect mutuel. Divers

moyens sont utilisés pour informer les parents sur les activités quotidiennes, le comportement des enfants, les repas et collations. Mentionnons qu'un tableau d'affichage pour chaque groupe sert à diffuser l'information générale aux parents. Nous utilisons le journal de bord électronique *à petit pas* pour communiquer des observations sur le développement et le comportement individuel des enfants et aussi informer les parents sur le déroulement de la journée. Le parent reçoit donc l'information sur l'évolution de son enfant via son courriel et peut également échanger de l'information avec le personnel éducateur.

Deux fois par année, en décembre et en mai, les titulaires de groupe doivent produire le portrait périodique de l'enfant et le transmettre de manière électronique au plus tard le 15 décembre et le 15 mai. Selon les besoins, une rencontre parents-éducatrice peut être demandée dans l'intérêt du développement de l'enfant.

Vous pouvez également communiquer en tout temps avec les membres de l'équipe en déposant un message dans leur boîte vocale.

514-388-2629

Direction Générale	#202
Cuisine	#210
Lucioles	#211
Libellules	#212
Hirondelles	#213
Colibris	#214
Capucines	#215
Coquelicots	#216
Canetons	#206
Souriceaux	#207
Aventuriers	#208
Baladeurs	#209

Participation des parents

- En tout temps, les parents peuvent demander à échanger avec le personnel éducateur ou la personne responsable sur le comportement ou l'évolution de leurs enfants.
- Le titulaire d'un permis de centre doit permettre à un parent l'accès, en tout temps durant les heures d'ouverture et lorsque son enfant est présent, aux locaux où sont fournis les services. Cependant, le CPE favorise des rencontres entre le parent et l'éducatrice à d'autres moments que lors des activités régulières pour éviter que les échanges ne nuisent à la qualité de la supervision du groupe.
- Il est de la responsabilité et de l'intérêt des parents de consulter le journal de bord *À petit pas* ainsi que les informations inscrites sur le tableau à l'entrée du local de l'enfant
- Les parents ayant versé la cotisation annuelle, en tant que membres de la personne morale, peuvent participer aux assemblées générales annuelles et spéciales. Ils ont notamment droit de vote sur les questions relevant de la compétence de l'assemblée générale et ils élisent les

administrateurs. Majoritaires sur le Conseil d'administration, les parents possèdent un pouvoir important sur la gestion du centre.

- À l'automne, les parents sont invités à une rencontre d'échanges avec le personnel éducateur responsable du groupe de leurs enfants. Ces rencontres portent notamment sur la routine du groupe, le développement de l'enfant, le programme pédagogique, les activités, les consignes particulières, des informations générales, etc. Au besoin et avec l'accord de la direction, d'autres rencontres de groupe ou individuelles peuvent être organisées.
- Selon les projets du CPE, des parents peuvent s'impliquer bénévolement dans divers comités. Au besoin des invitations sont communiquées par courriel.

Responsabilité de la surveillance

Lorsque les parents sont présents

- Lorsqu'ils sont présents au centre, les parents sont responsables de la surveillance de leur(s) enfant(s) et de toutes interventions à faire auprès de celui-ci, en respect avec les consignes de sécurité du CPE ou autres; sauf si ces derniers participent à des activités prises en charge par le personnel éducateur. À l'arrivée et au départ, les parents sont responsables de dévêtir et de vêtir l'enfant et de le conduire à l'intérieur des locaux (ou au parc s'il y a lieu); le parent doit s'assurer en tout temps que l'éducatrice ait bien vu l'enfant arriver ou partir. Le centre n'est pas responsable des enfants qui sont à l'extérieur de ses locaux, à moins qu'ils ne soient pris en charge par les éducatrices, à l'intérieur des heures de prestation du service de garde.
- Lorsque les parents sont accompagnés d'autres enfants, ils sont responsables du bon comportement et de la surveillance de ceux-ci. Par le fait même, tout enfant doit être en présence de ce parent en tout temps.
- L'utilisation des locaux ou aires du CPE est interdite sans la présence d'un membre du personnel.
- Pour une question de sécurité, seule la porte d'entrée principale peut être empruntée pour venir reconduire ou récupérer votre enfant.
- Il est strictement interdit de permettre aux enfants d'entrer le code d'accès au CPE.
- L'ouverture des portes est réservée aux adultes seulement.
- Lors de vos entrées et sorties, assurez-vous de ne jamais laisser passer un autre enfant sans la présence de son parent.
- Lors de vos entrées et sorties, ne jamais laisser entrer quelqu'un que vous ne connaissez pas.

Lorsqu'une autre personne que les parents vient chercher un enfant

- Aucune autre personne que celles préalablement autorisées par écrit par le parent responsable ne peut partir avec un enfant sauf, s'il y a eu entente entre le parent responsable de l'enfant et le centre. Le personnel doit s'assurer que la personne qui vient chercher l'enfant est autorisée à le faire. Une preuve d'identité peut être demandée et (ou) une vérification par téléphone auprès des personnes autorisées peut être faite au besoin.
- Dans le cas d'un parent qui a la garde légale de l'enfant et qui demande au centre de ne pas laisser l'enfant partir avec l'autre parent, le demandeur doit remettre au centre une copie du jugement légal appuyant cette demande.

Politique d'expulsion

Objectifs

L'expulsion d'un enfant ou d'un parent est une mesure exceptionnelle qui peut mener à la résiliation d'un contrat de service entre le Centre de la petite enfance Le Petit Sentier et le parent. Avant d'appliquer cette mesure d'expulsion, le CPE met en place des moyens pour tenter de corriger la situation et ce, de concert avec la famille.

La présente politique d'expulsion se veut un guide de dernier recours car notre recherche de soutien envers les parents est un engagement soutenu par notre Mission. L'accompagnement parental et le soutien à cette compétence est au cœur de nos actions quotidiennes.

Concernant un parent

Le Conseil d'administration peut décider d'expulser un parent comme membre de la personne morale s'il enfreint quelque disposition des règlements ou agit à l'encontre des objectifs et des intérêts de la personne morale.

Le CPE se réserve le droit d'expulser un parent pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- Un parent qui ne respecte pas les règles établies dans la régie interne
- Un parent qui a des comportements inadéquats et inacceptables à l'égard de toutes les entités que constitue le CPE
- Un parent qui menace directement ou indirectement par son comportement ou ses propos la sécurité d'un ou plusieurs usagers ou d'un ou plusieurs membres du personnel
- Un parent qui est à défaut de payer les frais de garde après le délai autorisé

Plan d'action

1. Demande de rencontre avec les parents, la direction et le conseil d'administration. Lors de cette rencontre, les points problématiques sont exposés au parent et une entente de collaboration est signée entre les parties. Le parent s'engage alors à respecter l'entente à défaut de quoi, il risque l'expulsion.
2. Avis de manquement à l'entente de collaboration: le parent est informé qu'à la prochaine récurrence, un avis de deux semaines (10 jours ouvrables) lui sera remis pour signifier son expulsion.
3. Avis de deux semaines: au troisième manquement, le CPE envoie au parent, par courrier recommandé, un avis l'informant que son entente de service prendra fin 2 semaines (10 jours ouvrables) suivant la date de ce même avis.

Nonobstant la gradation mentionnée ci-dessus, la directrice, avec l'aval du conseil d'administration, se réserve le droit d'expulser immédiatement un parent, s'il y a un risque, avéré ou non, pour la santé, la sécurité des personnes qui fréquentent le CPE.

Concernant un enfant

Le CPE se réserve le droit d'expulser un enfant pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

RÉGIE INTERNE du CPE Le Petit Sentier

- Un enfant qui présente des de grandes difficultés d'intégration au milieu de garde
- Un enfant qui perturbe le bon fonctionnement du groupe

Plan d'action

1. Demande de rencontre avec les parents, la direction et l'éducatrice s'il y a lieu.
2. Demande au parent de prendre rendez-vous avec un professionnel adapté à la situation observée chez l'enfant au CPE. Le CPE peut, sur demande, référer certains professionnels.
3. Demande d'une preuve écrite dans un délai de 15 jours qu'un rendez-vous a bien été fixé avec le professionnel recommandé
4. Demande de convenir d'un plan d'intervention avec le parent, le professionnel et le CPE
5. S'il n'y a aucune collaboration de la part du parent et que les demandes précédentes du CPE sont ignorées, la direction entreprend les démarches suivantes :
 - Avis verbal de la direction, avec témoin, qu'il y a risque de suspension
 - Après 5 jours ouvrables, s'il n'y a toujours pas de démarches entreprises, un avis écrit de suspension d'une durée de 3 jours est émis
 - Au retour, et à cette étape, s'il n'y a toujours pas de collaboration de la part des parents après 5 jours ouvrables, un avis les informant que l'entente de service prendra fin 2 semaines (10 jours ouvrables) suivants la date de ce même avis leur sera envoyé par courrier recommandé.

Communication avec le conseil d'administration

Tous les exemples décrits ci-haut sont sujets à être porté à l'attention du Conseil d'administration, afin d'exposer une situation problématique et d'établir un plan d'action.

Communication avec le ministère de la famille

Le CPE communiquera, dans les plus brefs délais, avec la direction régionale de l'Ouest et du Nord-du-Québec du Ministère de la Famille, dans les cas suivants:

- La santé, la sécurité et le bien-être de l'enfant concerné, des autres enfants ou des adultes présents au CPE sont sérieusement menacés;
- La collaboration du parent est nulle ou déficiente;
- Le CPE ne dispose pas des ressources nécessaires, malgré les moyens mis en place.

La directrice, en collaboration avec le conseil d'administration informera le ministère, par écrit, des détails concernant la situation (démarches entreprises, moyens mis en place, résultats obtenus et possibilité d'expulsion).

Procédure de traitement des plaintes

Tout parent-utilisateur qui a une insatisfaction quant au service reçu au CPE Le Petit Sentier est invité à en parler directement et respectueusement avec la personne concernée. Si la situation persiste, il doit en parler à la directrice qui tentera de corriger la situation en respectant les limites quant aux rôles et responsabilités du CPE.

Si, malgré ces démarches, l'insatisfaction perdure et que le parent utilisateur souhaite déposer une plainte, il doit le faire par écrit, au Conseil d'administration qui en discutera lors de sa prochaine rencontre. Le conseil analysera la plainte et proposera des solutions pour corriger la situation. Par la suite, et selon le cas, des recommandations pourraient être faites et mises en application. Le conseil d'administration verra à répondre par écrit au plaignant et à donner les résultats de l'analyse et des mesures qui en découlent, s'il y a lieu.

****Voir la Politique d'examen des plaintes du CPE Le Petit Sentier****

Divers

- Le stationnement **est réservé pour les membres du personnel du CPE seulement.**
- Il est strictement interdit de fumer ou de consommer des substances telles que de la drogue ou de l'alcool sur les lieux du centre.



Centre de la Petite Enfance Le Petit Sentier

PLATE-FORME PÉDAGOGIQUE

Révision août 2020

10775 Grande-Allée, Montréal, Québec, H3L 2M8
Tél. : (514) 388-2629 | Télécopieur : (514) 388-5713
Courriel : direction@cpeps.ca

Table des matières

Introduction.....	1
Ce qu'est une plate-forme pédagogique.....	1
Démarche de révision de la plate-forme pédagogique en équipe.....	1
Les symboles reliés à la maison.....	2
Orientations générales	3
La mission.....	3
Les objectifs.....	3
Les valeurs privilégiées.....	3
Application concrète des valeurs dans les domaines d'application	9
L'intervention éducative	10
La structuration des activités	11
La structuration des lieux	12
La relation avec les parents.....	13
L'aide aux parents.....	14
Le programme éducatif.....	15
Les approches éducatives.....	15
Le développement global et intégré de l'enfant	17
L'intervention éducative auprès des enfants.....	20
Observation	21
Planification et organisation	21
Intervention	21
Réflexion et rétroaction	21
L'adaptation et l'intégration de l'enfant à la vie en collectivité	22
Ouverture sur la communauté	22
Accueil et collaboration avec les parents	23
Les saines habitudes de vie	24
L'alimentation.....	24
Le jeu actif.....	25
Sensibilisation des parents	27
Le dossier éducatif de l'enfant.....	28
Le portrait périodique du développement de l'enfant.....	28
La diffusion et l'application du programme éducatif	28
Auprès du personnel.....	28
Auprès des parents	29
Auprès des enfants	29
Conclusion	29

Introduction

Ce qu'est une plate-forme pédagogique

Tous les centres de la petite enfance (CPE) du Québec appliquent le programme éducatif Accueillir la petite enfance 1 issu du Ministère de la Famille et des Aînés (MFA) visant à soutenir le personnel de milieux de garde à offrir des services de qualité aux parents et enfants qui fréquentent ces milieux.

Par contre, chaque équipe gagne à y mettre sa couleur lorsqu'elle applique les balises de ce programme. Une plate-forme pédagogique est une application du programme éducatif à la couleur du milieu. Au CPE Le Petit Sentier, cette « coloration » du programme s'est concrétisée à travers une démarche d'équipe pour s'approprier et rendre vivants les principes d'intervention proposés.

La plate-forme pédagogique se veut un guide des actions quotidiennes, en lien avec tout ce qui touche aux enfants et aux parents. Cet outil doit rester actuel, d'où la nécessité de s'y replonger, d'y réfléchir, de le réviser afin de le garder dans les préoccupations pédagogiques qui accompagnent l'équipe au quotidien.



Démarche de révision de la plate-forme pédagogique en équipe

La réflexion sur les valeurs de la plate-forme pédagogique s'est faite à travers les réunions pédagogiques de l'équipe au cours de l'année 2010. Courageusement, pendant six soirées et un samedi, l'équipe s'est réunie pour mettre leurs idées en commun.

C'est avec le soutien d'une consultante en petite enfance, Marie-Christine Harguindéguy-Lincourt, de l'organisme CASIOPE (le Centre d'Aide et de Soutien aux Intervenants et Organismes en Petite Enfance) que cette démarche s'est actualisée. Les symboles reliés à la maison, tirés du document nommé *Reflét*², ont guidé l'équipe à travers ces différentes étapes (voir page suivante).

Plusieurs étapes ont été franchies : nommer les valeurs importantes, choisir les valeurs privilégiées, définir ces valeurs, les décrire concrètement en terme d'actions quotidiennes, etc. Ces étapes ont mené à la plate-forme pédagogique actuelle.



¹ Réf. : Ministère de la Famille et des Aînés. (2007). *Accueillir la petite enfance, Programme éducatif des services de garde du Québec. Mise à jour*. Montréal : Direction des relations publique et des communications, Ministère de la Famille et des Aînés.

² Inspiré de : Provencher, S. *Reflét: Guide de rédaction d'un programme éducatif en milieu familial. (Guide de la responsable d'un service de garde en milieu familial et Guide de l'agent de soutien technique et pédagogique)*. Québec: Regroupement des Centres de la Petite Enfance des régions de Québec et Chaudière-Appalaches.

Les symboles reliés à la maison

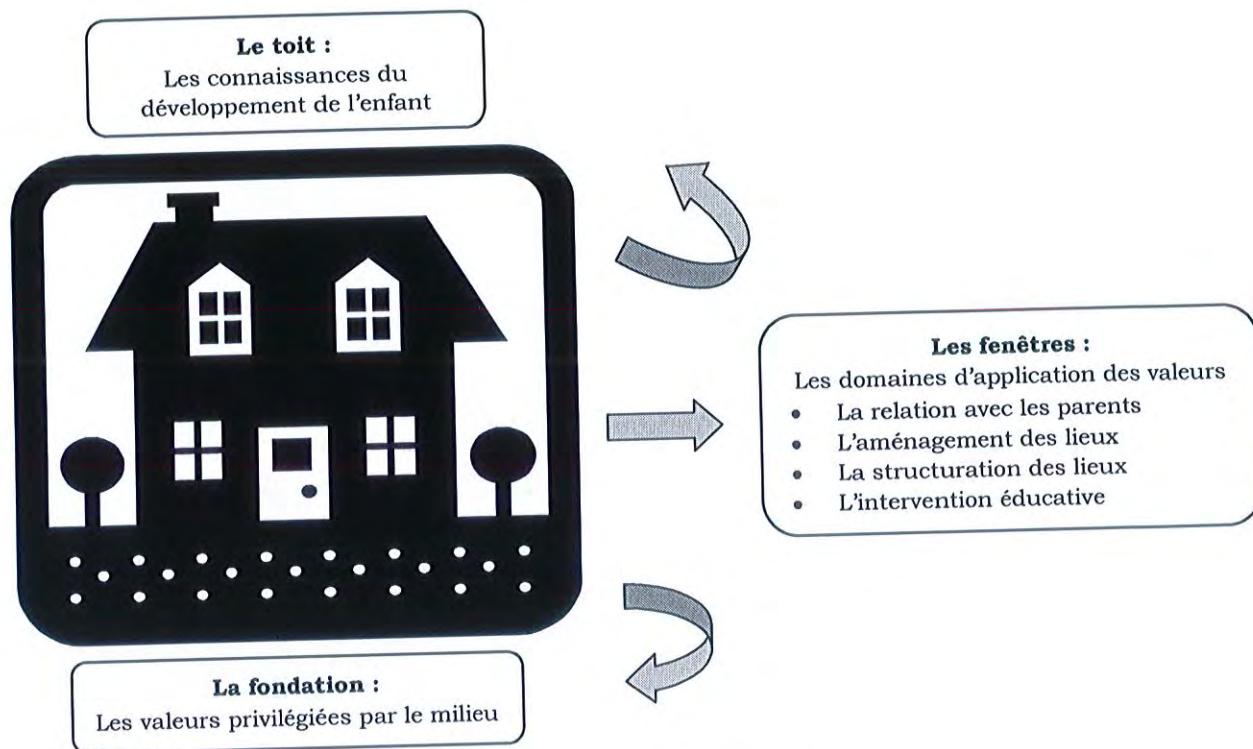


Figure 1 : le symbole de la maison

Orientations générales

La mission

Comme tout centre de la petite enfance au Québec, le CPE Le Petit Sentier poursuit la triple mission et les objectifs suivants, tels que définis dans le programme **Accueillir la petite enfance** (pages 5, 8 et 9) :

- Assurer le bien-être, la santé et la sécurité des enfants
- Offrir aux enfants un milieu de vie propre à stimuler leur développement sur tous les plans
- Prévenir l'apparition de difficultés d'apprentissages, de comportement ou d'insertion sociale

Les objectifs

Plus particulièrement, les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Assurer aux enfants des services de garde de qualité
- Servir d'outil de référence à toute personne travaillant dans le milieu des services de garde
- Promouvoir la cohérence entre les milieux de garde
- Favoriser l'arrimage de l'ensemble des interventions faites auprès de la petite enfance et des familles ayant de jeunes enfants.
- Favoriser les interactions positives entre les personnes qui appliquent le programme éducatif et les enfants;
- Favoriser le sentiment de sécurité affective des enfants;
- Organiser la vie en collectivité en instaurant un climat positif au sein du groupe;
- Organiser les lieux et le matériel de manière à soutenir les apprentissages et le développement global des enfants;
- Favoriser entre les parents, les prestataires de services et les personnes qui appliquent le programme éducatif une communication continue et des interactions constructives centrées sur les enfants et leur développement;
- Promouvoir les expériences initiées par les enfants et soutenues par les personnes appliquant le programme éducatif;
- Encourager l'exploration, la curiosité, le jeu libre et le jeu amorcé par les enfants;
- Soutenir le jeu actif et limiter les activités sédentaires;
- Favoriser les expériences qui soutiennent le développement de saines habitudes alimentaires.

Les valeurs privilégiées

Les rencontres de réflexions en équipes ont permis d'identifier les valeurs les plus importantes pour l'équipe du CPE Le Petit Sentier. Les valeurs choisies par l'équipe sont :

- ↳ **Le respect**
- ↳ **La communication**
- ↳ **La démocratie**
- ↳ **Le plaisir - la créativité**

Même si elles n'ont pas été sélectionnées parmi les valeurs approfondies dans la plate-forme pédagogique, les trois valeurs suivantes sont également importantes pour l'équipe et se manifestent à travers les actions de l'équipe : **l'estime de soi, le partage et la socialisation.**

Pour chacune des valeurs choisies, l'équipe a réfléchi au sens qu'elle lui donne. Étant donné qu'il s'avère complexe de définir des valeurs, la définition du dictionnaire³ amène un éclairage intéressant. Vous trouverez dans ce qui suit les définitions des valeurs privilégiées.

³ Dictionnaire Le Petit Larousse illustré 2000.

Des actions intégrées et cohérentes

Au CPE Le Petit Sentier, les orientations générales sont le point central autour duquel tout gravite. C'est pourquoi chaque intervenant veille à ce que toutes les actions mises en place les reflètent de façon intégrée et cohérente.

*Ainsi, les **Missions, Objectifs** et **Valeurs** du centre se retrouveront bien vivants dans tous nos gestes quotidiens.*

LE RESPECT

Définition de l'équipe :

- Savoir s'arrêter là où les droits des autres commencent
- Montrer à l'autre que ce qu'il pense ou dit a de l'importance ou de l'intérêt
- Sentiment d'engagement envers un être humain ou l'environnement
- Accepter les autres tels qu'ils sont
- Respect de soi, des autres (choix, idées) de l'environnement
- Agir avec les autres de la même façon qu'on aimerait qu'ils agissent avec nous
- Acceptation des idées des autres même si elles diffèrent des nôtres
- Aucune violence envers autres / soi
- Montrer de l'intérêt
- Dire les choses simplement et franchement
- Connaître nos limites pour ne pas envahir les autres
- Ne pas porter atteinte ou offenser l'autre
- Ouverture

Définition du dictionnaire :

- Sentiment qui porte à traiter quelqu'un, quelque chose avec de grands égards, à ne pas porter atteinte à quelque chose.



LA COMMUNICATION

Définition de l'équipe :

- Échanger
- L'art de partager des idées
- Droit de parole
- Donner son opinion
- Faire valoir ses points de vue en respectant ses besoins
- Entrer en contact avec d'autres personnes
- Gestes ou paroles
- Être à l'écoute
- Décortiquer le verbal et le non-verbal
- Être soi-même, naturel
- Exprimer nos besoins individuels pour les mettre dans un espace commun
- Demande patience et tolérance
- Savoir écouter, savoir transmettre
- Moyen d'exprimer une ou des idées
- S'exprimer de façon à ce que tout le monde puisse comprendre
- Interactions entre deux personnes
- Partager : ce qu'on pense, ce qu'on fait, nos buts

Définition du dictionnaire :

- 1) Action, fait de communiquer, d'établir une relation avec autrui.
- 2) Action de communiquer, de transmettre quelque chose à quelqu'un.



LA DÉMOCRATIE

Définition de l'équipe :

- Capacité de donner la parole et d'intégrer les opinions de chacun, de tenir compte des opinions et des idées de chacun
- Laisser le choix à chacun de s'exprimer
- Arriver à un ou des accords communs sur un sujet (entente)
- Action dans laquelle on laisse la place et le respect aux autres de s'exprimer librement
- Respecter les choix des autres
- Faire évoluer et bonifier l'expression de ses besoins dans le but de travailler ensemble
- Participation
- Consulter
- Tenir compte des valeurs et des idées des autres
- Partager : ce qu'on pense, ce qu'on fait, nos buts

Définition du programme éducatif :

Dans le programme éducatif des CPE **Accueillir la petite enfance**, l'intervention démocratique est décrite comme tel :

« Enfin, dans le style démocratique, les adultes et les enfants se partagent le pouvoir. Les adultes procurent aux enfants un équilibre entre leur désir de liberté et leur besoin de sécurité. Ils créent un environnement riche, où les enfants ont des choix à faire et des décisions à prendre, et les soutiennent lorsque ces derniers ont des problèmes à résoudre. Dans ce style d'intervention, les erreurs et les conflits sont considérés comme des occasions d'apprentissage. »

Définition du dictionnaire :

Démocratiser : mettre à la portée de tout le monde, rendre accessible.



LE PLAISIR – LA CRÉATIVITÉ

Définition de l'équipe :

- Être spontané
- Sa laisser aller avec nos vécus
- Pas de frein
- Ne pas juger
- Se donner du temps
- Désir d'apprendre, d'explorer, goût de connaître
- Découverte
- Stimulation, encouragement
- Avoir le goût de s'exprimer librement dans tous les sens
- Aboutissement de la communication et de la démocratie
- Façon d'exprimer et d'expérimenter de façon différente
- Passage à l'action suite à un processus de communication et de démocratie
- Action individuelle et/ou collective (je/nous)
- Avoir des idées
- Avoir le goût de faire des choses
- Faire preuve d'imagination dans nos actions afin de les rendre plus intéressantes et pertinentes
- Retomber en enfance
- Avoir des idées farfelues
- « Faire la folle »
- Transformer et trouver des solutions

Définition du dictionnaire :

Le plaisir

- 1) État de contentement que crée chez quelqu'un la satisfaction d'une tendance, d'un besoin, d'un désir : bien-être.
- 2) Ce qui plaît, ce qui procure à quelqu'un un sentiment de contentement.

La créativité

Capacité d'imagination, d'invention, de création.



Application concrète des valeurs dans les domaines d'application

Dans la description du programme éducatif, les différentes actions quotidiennes se font dans les quatre domaines suivants : **intervention éducative, structuration des activités, aménagement des lieux et relation avec les parents** :

1) L'intervention éducative

Le programme éducatif mentionne certains éléments à propos de l'intervention éducative. L'équipe du CPE Le Petit Sentier a approfondi cet aspect et voici comment il voit l'intervention éducative.

- Avoir des interventions qui assurent le développement de l'enfant
- Être cohérent et constant
- Accompagner et guider l'enfant
- Encourager l'enfant à explorer
- Offrir des défis stimulants
- Adapter nos interventions
- Observer l'enfant, planifier, organiser et poser un regard sur nos actions
- Rester calme ; garder le contrôle de nos émotions
- Valoriser, encourager
- Faire preuve de flexibilité
- Favoriser l'autonomie
- Promouvoir la participation
- Donner des outils aux enfants pour favoriser leur développement et l'apparition de comportements harmonieux
- Se renouveler

2) La structuration des activités offertes

Les activités comportent les routines, les transitions et les moments de jeu.

3) L'aménagement des lieux de garde

La structuration des lieux que fréquentent les enfants comprend l'aménagement des lieux ainsi que le matériel de jeu disponible.

4) Les relations entre le personnel éducateur et les parents

Ces liens avec les parents peuvent prendre différentes formes : communications diverses, implication, rencontres, etc.

Pour chacun de ces aspects, l'équipe a déterminé de quelle façon chacun démontre concrètement les valeurs privilégiées.

L'intervention éducative

Le respect	<ul style="list-style-type: none">• Utiliser un style d'intervention démocratique (voir description du programme éducatif plus bas)• Être ouvert, réceptif, présent et disponible• Suivre le rythme des enfants en tenant compte de leur âge, niveau de développement, besoins, humeurs, goûts, intérêts, capacités, etc. (ex. : (plus il est jeune, plus il est difficile d'attendre et de comprendre), puis adapter nos interventions aux besoins des enfants dans la mesure du possible.• Quand l'enfant est présent et concerné, l'impliquer dans nos conversations• Manifester de l'ouverture et essayer de minimiser ses propres idées préconçues• Laisser de la place pour l'essai et l'erreur ainsi que pour la façon d'être et la couleur propre à chacun des enfants
-------------------	---

La communication	<ul style="list-style-type: none">• Être interactif et réceptif : échanger et écouter• Pour favoriser la compréhension• Consignes courtes, claires et précises lors des interventions, des activités et des différents moments de la journée.• Pour favoriser l'expression• Arrêt de l'activité en cours par l'éducatrice pour prendre le temps d'écouter un enfant.• Faire régulièrement des temps de discussion en groupe.• Favoriser les échanges personnels, privilégiés avec de enfants (douceur, complicité, etc.).• Manifester aux enfants qu'on est attentif à eux (leur langage verbal et non verbal) par exemple, se mettre à leur hauteur, sourire, etc.
-------------------------	--

La démocratie	<ul style="list-style-type: none">• Dans nos interventions, laisser place aux intérêts, envies, émotions humeurs et points de vue des enfants (ex. laisser l'enfant choisir de faire ou non un bricolage proposé)• Consulter le groupe d'enfants (leurs suggestions, leurs intérêts) et pour les enfants plus jeunes (ex. : à la pouponnière), décoder leurs intérêts des enfants• Permettre aux enfants d'exprimer leur accord et leur désaccord (activités, colère, etc.)• Laisser les enfants choisir aux moments propices
----------------------	--

Le plaisir - la créativité	<ul style="list-style-type: none">• Encourager l'enfant à explorer et faire des activités en lien avec ses goûts et intérêts• Laisser place à l'imagination de l'enfant, avoir l'ouverture de laisser l'enfant faire l'activité à sa façon (ex. : un soleil bleu), de laisser déborder du cadre prévu dans un contexte sécuritaire, permis et approprié• Laisser les enfants s'approprier leur propre notion de plaisir (ex. : favoriser les jeux libres, adapter les activités selon ce qui plaît aux enfants)• Demander à l'enfant comment il trouve son œuvre, le faire verbaliser• Encourager les enfants à développer des nouvelles expériences• Valoriser les créations des enfants• Amener les enfants à être créatif dans lors des résolutions de problèmes• Axer les interventions plus sur la notion de plaisir que sur le produit fini, axer sur le processus (moment présent)• Innover dans la planification ainsi qu'au quotidien et intégrer le plaisir et la créativité dans les routines (ex. : manger à différents endroits, animer l'activité de routine avec une chanson ou une marionnette).
-----------------------------------	--

Éviter de :

- Dénigrer un enfant ou ce qu'il fait
- Juger l'œuvre d'un enfant
- Faire ou terminer les productions (dessins, bricolages, etc.)
- Exiger la perfection

La structuration des activités

Le respect

- Offrir des activités avec des défis appropriés à chaque enfant, impliquant toutes les sphères du développement et en fonction de l'âge ainsi que de l'intérêt du groupe et qui répondent aux besoins des enfants
- Organiser la journée en fonction du rythme de l'enfant et non au rythme de l'éducatrice (exemple : besoin de sommeil, s'il a faim ou soif ...)
- Suivre le rythme de découverte des activités et du matériel
- Choisir nos activités en fonction de la dynamique du groupe parfois plus calme, d'autres fois plus énergique (ex. : si notre groupe est calme on peut lui proposer une activité plus structurée car il aura plus de concentration)
- Accepter le choix de l'enfant d'être seul, en petit groupe ou en grand groupe

La démocratie

- Laisser place à leurs goûts et intérêts dans le choix, l'élaboration et la transformation des activités
- Pour les routines, transitions et jeux : permettre à l'enfant de choisir une activité autre que celle proposée et permettre à l'enfant de créer ses propres activités lorsque possible.

La communication

Pour favoriser la compréhension

- Consignes claires, courtes et précises lors des différents moments d'activités : routine, transition et jeux
- Utiliser des repères visuels pour expliquer les activités lorsque c'est aidant à la compréhension
- Prévenir les enfants d'avance du déroulement de la journée et les prévenir aussi en cas de changement ou d'imprévu
- Être certain(e) que tous les enfants ont compris et se rappeler que nous devons répéter !
- Pour favoriser l'expression
- Faire un retour avec les enfants
- Favoriser l'échange et la participation de tous les enfants (ex. : par les causeries)

Le plaisir - la créativité

- Intégrer la créativité dans notre planification et dans le moment présent (dans différentes circonstances)
- Proposer une variété d'activités et les renouveler régulièrement
- Alterner le rythme des activités : calmes, mouvementées, etc. afin de capter l'intérêt des enfants et d'aller selon un rythme qui leur convient
- Observer les intérêts des enfants pour planifier, puis animer des activités qui plaisent aux enfants (selon leur goût, intérêts, capacités, etc.)
- Encourager les moments où l'enfant crée (nouvelles idées, nouvelles activités, nouvelles façons de faire)
- Laisser place à l'imaginaire à différents moments (ex. : favoriser les jeux de rôle où l'imagination est à l'honneur)
- Favoriser les explorations et les découvertes
- À certains moments, faire des folies (ex. : se déguiser, faire une danse de la pluie, etc.)
- À certains moments, se garder de la place pour l'improvisation

La structuration des lieux

Le respect

- Aménager les lieux et offrir du matériel qui permet des défis appropriés à chaque enfant, impliquant toutes les sphères du développement et en fonction de l'âge ainsi que de l'intérêt du groupe et qui répondent aux besoins des enfants
- Mettre les jouets accessibles aux enfants afin qu'ils puissent les atteindre quand c'est le moment de s'en servir
- Que chaque enfant ait son espace, que l'aménagement soit à son image
- (Exemple : dessins à sa hauteur, espace pour conserver ses œuvres)
- Avoir des jouets en quantité suffisante
- Garder les casiers des enfants à l'ordre
- Préserver l'intimité des enfants lorsqu'ils vont à la toilette, particulièrement dans les groupes de grands
- Un environnement sécuritaire fait partie de nos priorités

La démocratie

- Recueillir et tenir compte des idées des enfants dans l'aménagement des lieux.
- Permettre aux enfants de choisir le matériel qu'ils veulent utiliser
- Permettre aux enfants d'explorer d'autres coins et du matériel autres que ceux reliés à ces intérêts

La communication

Pour favoriser la compréhension :

- Afficher le déroulement de la journée.
- Identifier visuellement les rangements et les aires de jeux aide les enfants à comprendre où sont les choses
- Repères pour faciliter la communication (pictogrammes, chansons, indicateur visuel, etc.) :
 - Comprendre certaines séquences (ex. la routine de la journée, l'habillage, etc.);
 - Savoir où vont les choses
 - Savoir qu'on est rendu à une transition (ex. : le rangement des jeux)

Pour favoriser l'expression :

- Aménager les lieux de façon à mettre en valeur les créations des enfants.

Le plaisir - la créativité

- Le matériel doit refléter l'intérêt des enfants et doit être diversifié pour continuer de susciter leur intérêt et leur plaisir à jouer
- Aménager des lieux stimulants, colorés et avoir du matériel diversifié, qui laisse place à l'imaginaire
- Assurer un équilibre entre la stabilité (qui sécurise les enfants) et la nouveauté (qui suscite l'intérêt des enfants)
- Prévoir le matériel requis pour explorer des nouvelles expériences
- Utiliser le matériel à des fonctions autres que celle prévue.
- Repères pour les transitions pour les rendre plus agréables et qu'elles se déroulent dans le plaisir
- Créer une ambiance, un local stimulant et chaleureux qui change au cours de l'année.
- Si les enfants manifestent de l'intérêt, les inviter à participer à la structuration des lieux lorsque possible.
- Utiliser tous les espaces disponibles pour créer de la nouveauté (ex. : corridor)

La relation avec les parents

Le lien affectif qui unit un enfant à son parent est très fort... d'où l'importance d'établir des relations privilégiées avec les parents de ces enfants.

Le respect

- Établir des liens (une complicité) et une collaboration (un partenariat) avec les parents dans le but de développer une relation de confiance

Échanges, rétroaction au quotidien

```

    graph TD
      Box[Échanges, rétroaction au quotidien] --> Parent
      Box --> Educatrice[Éducatrice]
      Box --> Enfant
      Parent <--> Educatrice
      Parent <--> Enfant
      Educatrice <--> Enfant
      Autres[Autres intervenants (du CPE et de l'extérieur)] --> Enfant
  
```

- Accueillir les parents d'une façon chaleureuse et souriante
- Être chaleureux sans tomber dans la familiarité
- Être ouvert et accepter les parents avec leurs différences et leurs particularités
- Être conciliant et flexible face aux parents (leur disponibilité, leur façon d'être, leurs demandes, leur capacité à s'engager, leurs valeurs, etc.) dans la mesure du possible
- Reconnaître les compétences parentales : féliciter, encourager
- Garder notre calme et une attitude respectueuse lorsque le parent fait quelque chose qui nous déplaît.

La communication

- Parler de l'enfant positivement - valoriser les enfants aux yeux des parents.
- Prendre et trouver le temps d'être disponible pour parler aux parents - trouver des façons (heures, façons de faire concrètes, etc.)
- Savoir écouter (être réceptif) et savoir transmettre
- Échange le matin et le soir : communiquer avec les parents sur le vécu de son enfant (par exemple : le mettre au courant de tout ce qui touche son enfant, s'informer sur la routine de l'enfant à la maison afin d'offrir une continuité qui sécurise l'enfant, utiliser le cahier de communication et toujours mettre quelque chose de positif, utiliser le tableau de communication (mettre les éléments qui permettent de faire un retour aux parents à propos de son enfant)
- Avoir une rencontre avec les parents, si nécessaire, pour différentes raisons : nous présenter, présenter ce qu'on fait avec les enfants, si quelque chose nous inquiète, transmettre nos observations, faire un portrait de l'enfant, revenir sur une situation qu'on n'a pas aimé avec le parent
- Trouver des outils clairs de communication en plus du cahier de communication.
- Les informer de la place qu'ils peuvent prendre.

La démocratie

- Permettre aux parents de pouvoir regarder leur enfant dans l'action.
- Être ouvert à recevoir les différents points de vue des parents.
- Favoriser l'implication des parents.

Le plaisir - la créativité

- Établir une relation basée sur le plaisir d'échanger, avoir du plaisir avec eux (ex : Prendre du temps plus souvent pour partager des choses agréables aux parents à propos de leur enfant, comme des réussites de la journée.)
- Favoriser la participation des parents (ex : demander à un parent s'il peut apporter un livre sur le thème de la semaine.) et faire des activités qui incluent les parents (ex : expositions, jeux parents-enfants, lecture de l'histoire par un grand-parent, etc.)
- Favoriser des fêtes avec les parents dans le plaisir dans une ambiance créative
- Favoriser l'humour lorsque la situation est propice
- Être contagieux dans le plaisir et la créativité

L'aide aux parents

Les parents ont parfois besoin d'un coup de pouce de leur éducateur (trice) à propos de leur enfant. À ce moment, notre rôle peut être de :

- Offrir du soutien aux familles (ex. : rôle parental, inquiétudes, questionnements)
- Partager nos connaissances (informations sur le développement, outils, etc.)
- Chercher des solutions constructives
- Être rassurant dans nos interventions
- Encourager et valoriser le parent dans ses compétences
- Aider les parents pour des situations générales (ex. : apprentissage à la propreté) ou des situations particulières (ex. : impact de la séparation sur l'enfant)

Le programme éducatif

Le programme éducatif **Accueillir la petite enfance** est destiné à tous les milieux de garde du Québec et il vise à soutenir la qualité des services de garde éducatif.

Les approches éducatives

Le programme pédagogique s'appuie, plus particulièrement, sur deux fondements théoriques : l'approche écologique et la théorie de l'attachement.

L'approche écologique

Selon cette approche, l'enfant naît avec un potentiel, des caractéristiques et un tempérament qui lui sont propres. L'enfant va influencer son environnement et son développement sera également influencé par son environnement. L'approche écologique place l'enfant au cœur d'un écosystème comprenant son environnement immédiat (famille, CPE, école, etc.), le contexte communautaire (famille élargie, voisinage, ressources du milieu, etc.) et le contexte culturel (société d'origine ou d'accueil, valeurs et culture, etc.).

Dans cette optique, l'enfant peut être exposé à des facteurs de risque (pauvreté, faible niveau d'éducation des parents, maladie, manque d'infrastructures dans le quartier, etc.) qui peuvent nuire à son développement ou son adaptation. L'enfant bénéficie aussi de facteurs de protection (habiletés de communication, compétences sociales, accessibilité et qualité des services, pratiques parentales saines, etc.) qui lui permettront de développer sa résilience et de se développer pleinement.

En ce sens, au CPE, nous mettons en place un environnement favorable au développement optimal de l'enfant et aux saines habitudes de vie. L'aménagement, les activités et les interventions sont soigneusement planifiés pour permettre à l'enfant de bien se développer. La fréquentation du CPE devient donc un facteur de protection pour les enfants.

« ... l'enfant se construit et se développe grâce à ses interactions avec son environnement physique et humain. Cette interaction doit donc être prise en compte dans tous les aspects des services de garde, de l'aménagement des lieux à la structuration des activités en passant par la qualité des interactions adulte-enfant, enfant-enfant et adulte-parent. »

(Extrait du programme éducatif, p. 11)

La théorie de l'attachement

La théorie de l'attachement considère la relation significative entre l'enfant et l'adulte comme étant à la base du développement de l'enfant. La théorie de l'attachement présuppose que même s'il est habituel et même souhaitable que les enfants fréquentent un CPE, la vie en collectivité comporte toujours des risques au niveau du développement du lien d'attachement, d'où l'importance de porter une attention particulière à la création d'une relation significative entre l'éducatrice et l'enfant. Le lien d'attachement au CPE se construit entre autres par la qualité des soins, la réponse aux besoins de l'enfant, la stabilité du personnel et par le souci du personnel d'assurer aux enfants une sécurité physique et affective lui permettant de jouer, de s'épanouir et de se développer pleinement.

« ... la qualité de la relation qui s'établit entre le poupon, puis l'enfant et les premiers adultes qui prennent soin de lui constitue la pierre angulaire de son développement. Des relations stables et sécurisantes favorisent la confiance de l'enfant et sa motivation à explorer le monde qui l'entoure. Dans le contexte des services de garde, le personnel éducateur et les RSG doivent donc créer des conditions propices à l'établissement d'un lien affectif significatif avec l'enfant. »

(Extrait du programme éducatif, p. 11)

Les principes de base

Le programme éducatif comprend 5 principes de base autour desquels prennent place les différentes interventions quotidiennes.

1. La collaboration entre le personnel éducateur et les parents contribue au développement harmonieux de l'enfant

Les parents sont les premiers responsables de leurs enfants, ils sont leur première figure d'attachement et sont ceux qui connaissent le mieux leurs enfants. La collaboration avec les parents permet donc au personnel de mieux connaître chacun des enfants et de mieux répondre à leurs besoins. Le personnel du CPE peut soutenir les parents dans leur rôle. En effet, les éducatrices sont des professionnelles de la petite enfance et leur expertise peut parfois aider les parents dans leur quotidien. La collaboration parents/éducatrice assure une cohérence qui permet de garantir le bien-être et le développement optimal des enfants.



« Les parents jouent un rôle majeur dans le développement de leur enfant. Ils sont non seulement ses premières figures d'attachement, ses premiers modèles et ses premiers éducateurs, mais ils sont aussi ceux qui l'accompagneront tout au long de sa vie. »

(Extrait du programme éducatif, p. 21)

2. Chaque enfant est unique

Chaque enfant a son propre rythme, ses forces, ses défis, ses intérêts. Les éducatrices portent une attention particulière à observer, connaître et comprendre chacun des enfants. Les éducatrices prennent en compte les différences individuelles des enfants dans l'aménagement, les activités et les interventions.



« Bien que les enfants acquièrent la plupart de leurs habiletés selon des séquences préétablies, chacun adopte une façon et un rythme personnel de se développer. Chaque enfant, qu'il soit fille ou garçon, présente des caractéristiques qui lui sont propres. »

(Extrait du programme éducatif, p. 17)

3. L'enfant est le premier agent de son développement

L'enfant étant naturellement programmé pour se développer, notre rôle en tant qu'adulte est de soutenir sa motivation, de lui permettre d'être actif dans ses apprentissages, de lui offrir un environnement propice à son développement et de lui offrir de la rétroaction pour lui permettre d'approfondir sa compréhension de lui-même et de son environnement. Le jeu libre amorcé par l'enfant est donc particulièrement propice à son développement.



« La majorité des apprentissages que fait l'enfant découlent d'une aptitude naturelle et d'une motivation intrinsèque à se développer. Ils n'ont donc pas à être imposés de l'extérieur. Cette aptitude et cette motivation ont cependant avantage à être soutenues et encouragées par l'adulte. Tout au long de la journée, l'enfant interagit avec son environnement physique et social, et c'est grâce à ces interactions qu'il se développe sur tous les plans, selon son tempérament, mais aussi selon les stimulations physiques, sensorielles, affectives et sociales qu'il reçoit. L'enfant apprend par l'exploration, l'interaction, l'observation, l'imitation et l'écoute : sa pensée se structure à partir de ce qu'il voit, entend, touche ou sent et à partir des rapports qu'il a avec les adultes et les enfants de son entourage. C'est un **apprentissage actif** : c'est en agissant que l'enfant construit sa connaissance de lui-même, des autres et de son environnement. »

(Extrait du programme éducatif, p. 18)

4. Le développement de l'enfant est un processus global et intégré

Toutes les dimensions du développement de l'enfant sont interreliées. L'environnement et les activités proposées visent donc à permettre à l'enfant de se développer globalement plutôt que de favoriser l'une ou l'autre des dimensions du développement. En ce sens, ce sont le processus, les actions qui sont plus importantes que le résultat final.



« Le développement de l'enfant comporte **plusieurs dimensions** : affective, physique, motrice, sociale, morale, cognitive et langagière. Ces dimensions s'influencent l'une l'autre et elles sont toutes **interreliées**, même si chacune d'elles n'évolue pas nécessairement au même rythme. Le développement de l'une fait nécessairement appel aux autres et exerce un effet d'entraînement sur l'ensemble du développement de l'enfant. »

(Extrait du programme éducatif, p. 19)

5. L'enfant apprend par le jeu

Le jeu permet à **l'enfant d'explorer**, d'agir, d'échanger, de planifier et de s'organiser, de faire des liens de cause à effet, de relever des défis, de découvrir des concepts, de régler des problèmes, de pratiquer ses habiletés sociales, de développer son langage, d'expérimenter des émotions, de bouger, d'apprendre à se **connaître, etc.** Bref, c'est à travers le jeu que l'enfant se développe et la caractéristique principale du jeu est le plaisir. Le jeu est le travail de l'enfant.

L'enfant ne joue pas pour apprendre, il apprend parce qu'il joue !



« Une des principales caractéristiques du jeu est le plaisir que l'enfant y éprouve. Le jeu constitue pour lui le moyen par excellence d'explorer le monde, de le comprendre, de l'imaginer, de le modifier et de le maîtriser. À ce titre, le jeu doit être considéré comme **l'outil principal par lequel l'enfant s'exprime, apprend et se développe.** »

(Extrait du programme éducatif, p. 20)

Le développement global et intégré de l'enfant

Dans le programme éducatif **Accueillir la petite enfance**, il est stipulé que pour favoriser le développement global de l'enfant, nous devons donner à l'enfant l'occasion de se développer sur tous les plans et accorder une importance égale à chacun des domaines du développement, tout en reconnaissant qu'ils sont interreliés. Il est aussi très important que le personnel connaisse les étapes du développement de l'enfant. Toutefois, le personnel doit garder en tête que le rythme du développement varie d'un enfant à l'autre et que chez un même enfant le développement peut aller en dent de scie. Bien que le personnel puisse stimuler les enfants pour favoriser leur développement, il est toutefois néfaste pour l'enfant de tenter d'accélérer celui-ci. Nous utilisons *les grilles de référence du développement À PETITS PAS* de Casiope qui nous permet de situer l'enfant dans son développement, de mettre en lumière ses forces et ses besoins spécifiques en considérant le chemin parcouru et de prévoir la mise en place d'une stratégie d'intervention adaptée à ses besoins.

Au CPE Le Petit Sentier nous avons à cœur de favoriser le développement global et optimal des enfants.

- Favoriser et encourager le jeu libre et actif initié par l'enfant, puisque l'enfant utilise toutes les dimensions de sa personne et est programmé pour se développer globalement.
- Offrir à l'enfant un aménagement et du matériel lui permettant de développer toutes les dimensions de sa personne.
- Porter une attention particulière au processus plutôt qu'au résultat ou au produit final.
- Respecter le rythme de chacun des enfants.
- Pour ce faire, nous observons les enfants, planifions l'action éducative et organisons des activités selon leurs intérêts. Nous réfléchissons aux meilleurs moyens à mettre en place la réussite éducative en équipe et comment en assurer la qualité et la cohérence en effectuant des rétroactions entre collègues et avec les enfants

Domaine physique et moteur

Ce domaine fait référence à la perception sensorielle, au développement des habiletés motrices fines et globales, à l'autonomie dans la capacité à satisfaire les besoins primaires (manger, s'habiller, aller aux toilettes, se détendre, etc.), au développement du schéma corporel, à l'importance pour l'enfant de bouger régulièrement à haute intensité. Les habiletés physiques et motrices sont des préalables aux apprentissages scolaires tels que la lecture, l'écriture et les mathématiques.

Au CPE Le Petit Sentier, une attention particulière est portée à permettre aux enfants de développer la dimension physique et motrice, ce qui est aussi essentiel pour l'acquisition de saines habitudes de vie :

- Aménagement intérieur permettant le mouvement et les activités de grande énergie, entre autres par l'utilisation des espaces communs ou par l'aménagement de coins moteurs permanents ou mobiles dans les locaux
- Aménagement extérieur permettant à l'enfant de bouger de façon variée, de relever des défis, de bouger à haute intensité (modules, pataugeoire, vélos, trottinette, patins à roulette, dénivellation, carré de sable, etc.)
- Attitude favorable au mouvement qui se manifeste entre autres dans les consignes et dans les règles
- Mise à la disposition des enfants de matériel permettant de développer la motricité fine (matériel sensoriel, de manipulation, de bricolage, etc.)
- Utilisation des moments de vie, de routines et de transition pour développer l'autonomie de l'enfant à répondre à ses besoins de base
- Structuration de l'horaire pour alterner les moments où l'enfant est calme et ceux où il est actif, tout en limitant les activités sédentaires
- Moyens pour favoriser la détente de l'enfant, (coin doux, sieste, activités de relaxations, etc.)

Domaine social et affectif

Le développement de liens d'attachement sécurisants et d'une saine estime de soi ainsi que la capacité d'exprimer ses émotions, la capacité d'adaptation au changement, la construction d'une identité personnelle et sexuelle, l'adhésion aux grandes valeurs culturelles sont autant d'éléments faisant partie du domaine affectif.

Au CPE Le Petit Sentier, nous considérons la satisfaction des besoins affectifs comme étant aussi importante que celle des besoins physiques. Nous mettons en place plusieurs façons de développer le domaine affectif chez les enfants.

- Routine stable et prévisible
- Attention particulière accordée au soin de chacun des enfants
- Importance de développer une relation affective sécurisante entre l'éducatrice et l'enfant
- Jeux qui permettent de faire des choix, de relever des défis, d'exprimer ses émotions
- Photos de la famille de l'enfant
- Possibilité de réunir les fratries ou de revenir vers une éducatrice précédente à divers moments de la journée
- Permission pour l'enfant de se reconforter avec un objet de transition à tout moment de la journée
- Décloisonnement permettant à l'enfant de développer un sentiment d'appartenance au CPE au-delà de son groupe
- Reflet de l'éducatrice permettant à l'enfant de développer sa connaissance de lui-même
- Cohérence dans les interventions de l'éducatrice, mais aussi cohérence entre les membres du personnel

Quant au domaine social, celui-ci permettra à l'enfant de développer sa capacité de créer et d'entretenir des relations saines avec les autres. Des habiletés diverses entrent en jeu dans ce domaine : capacité d'entrer en contact, de faire des demandes, de donner son point de vue et d'écouter celui de l'autre, de régler des conflits, de faire des compromis, de partager, d'attendre son tour, d'accepter la différence, de coopérer, de prendre soin des autres, etc. L'enfant apprend à prendre en compte la perspective des autres, à distinguer ce qui est permis ou non, à comprendre les conventions sociales, à distinguer les bonnes et les mauvaises actions.

Au CPE Le Petit Sentier, nous soutenons les enfants dans l'apprentissage des habiletés sociales par une variété d'expériences, en tenant toujours compte du niveau de développement des enfants :

- Programmes permettant de développer les habiletés sociales
- Jeux favorisant le partage
- Jeux de collaboration
- Jeux de règles chez les plus vieux
- Présence des enfants de tous les groupes d'âge dans la cour favorisant les interactions multi-âge
- Interactions de tous les membres du personnel avec les enfants
- Les adultes agissent consciemment comme modèles dans les interactions sociales que ce soit entre collègues, avec les parents ou avec les enfants (entraide, partage, coopération, travail d'équipe, échanges, écoute, etc.)
- Soutien des éducatrices pour aider les enfants à relever les défis de la vie en collectivité
- Consignes et encadrement constants et cohérents

Domaine cognitif

Le domaine cognitif se développe grâce aux interactions de l'enfant avec son environnement et avec les personnes. À travers ses jeux, l'enfant utilise sa créativité et son imagination, il expérimente et développe des habiletés telles que le raisonnement, la déduction, l'analogie, la représentation symbolique. Par le jeu, l'enfant apprend des concepts d'espace et de temps, des concepts mathématiques et des fonctions symboliques il apprend à classer, à réfléchir, à analyser, il développe son attention, sa mémoire, ses connaissances et sa culture générale. Bref, l'enfant développe sa compréhension du monde et des stratégies de résolution de problèmes.

Au CPE Le Petit Sentier, nous considérons que l'apprentissage actif par le jeu de l'enfant est à la base du développement de la dimension cognitive :

- Mise à la disposition de matériel varié, polyvalent et adapté à l'âge et aux intérêts de l'enfant
- Utilisation par les éducatrices des concepts d'expériences-clés ou de bourgeons de compétence dans l'élaboration des activités et dans l'aménagement de leur local
- Soutien de l'éducatrice pour permettre à l'enfant de manipuler, explorer, expérimenter et mettre des mots sur ses découvertes
- Mise en place de jeux et de moyens permettant de travailler certains grands concepts (calendrier, routine, pictogrammes, jeux de classification, jeux permettant d'utiliser les concepts spatiaux, etc.)
- Activités-projets
- Comme les enfants utilisent leurs cinq sens explorer et découvrir, nous planifions des activités qui font appel aux sens de la vue, du toucher, de l'odorat, de l'ouïe et du goût, ainsi ils apprennent en expérimentant
- Nous avons mis en place un programme d'activités scientifiques pour les enfants de 3 à 5 ans dont l'éducatrice de rotation est responsable de son application.

Domaine langagier

C'est à travers ses interactions avec les autres, que l'enfant développe sa compréhension du langage puis, son expression, son vocabulaire, sa prononciation et la syntaxe de ses phrases. L'expression corporelle et artistique telles que la danse, le dessin, le bricolage, la musique, les jeux de rôles font également partie du développement langagier de l'enfant. Enfin, l'enfant s'éveillera à la lecture et l'écriture par le contact avec les livres, les affiches, les pictogrammes, le dessin, les histoires, sans toutefois tomber dans la scolarisation.

Au CPE Le Petit Sentier, nous soutenons le développement du domaine langagier au quotidien et dans le plaisir. Le simple fait de vivre en collectivité contribue également au développement du langage :

- Chez les plus petits, verbaliser les actions et les sentiments des enfants, sur ce qui se passe autour d'eux et pour favoriser l'acquisition des prérequis du langage (ex : pointer, tour de rôle, attention conjointe, etc.);

- L'utilisation de gestes chez les poupons est encouragée pour leur permettre d'exprimer leurs besoins
- Soutien des enfants pour les aider à exprimer leurs besoins, leurs opinions, leurs émotions
- Utilisation de chansons, comptines, musique, danse
- Utilisation de pictogrammes
- Causerie
- Histoires et activités autour des livres (ex : sortie à la bibliothèque, projet sac à dos)
- Jeux de rôle
- Matériel à la disposition des enfants pour l'expression artistique
- Le jeu libre est favorisé, puisqu'à travers celui-ci, l'enfant doit user du langage de façon plus importante que dans les activités dirigées (pour entrer en contact avec ses pairs, pour expliquer son jeu, pour faire des compromis ou régler des conflits, etc.)
- Éveil à la lecture et l'écriture en évitant la préscolarisation

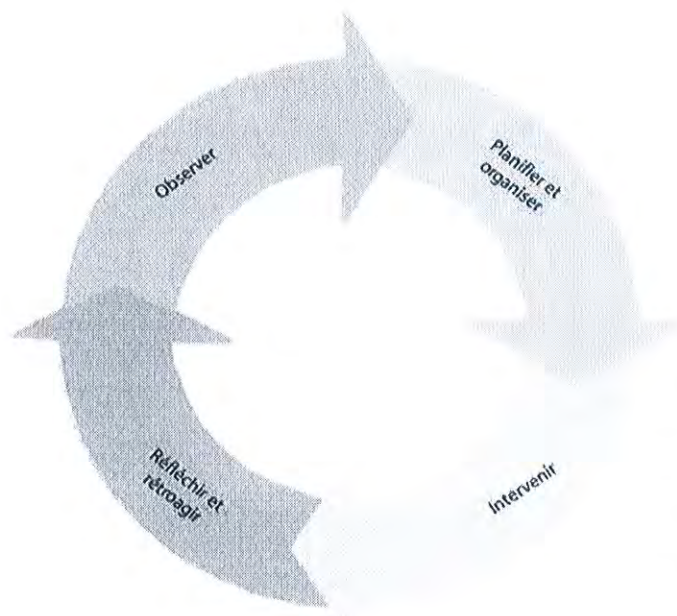
L'intervention éducative auprès des enfants

L'intervention éducative est ce qui permet au personnel éducateur ou aux RSG de répondre adéquatement aux besoins des enfants.

L'intervention éducative auprès des enfants se divise en quatre étapes qui composent le processus de l'intervention : **observer, planifier et organiser, intervenir, réfléchir et rétroagir.**

Une intervention riche de sens

Processus de l'intervention éducative



Ministère de la famille et
des Aînés, *Accueillir la petite
enfance*, mise à jour, 2007,
p. 33

Observation

L'observation est la base de l'intervention éducative, toutes les autres étapes découlent de celle-ci. Elle permet de connaître chacun des enfants, son niveau de développement, ses intérêts, ses affinités, ses forces, ses défis, ses goûts, etc. L'observation permet également de mieux connaître le groupe, sa dynamique, d'identifier les leaders, les introvertis, d'identifier les types d'interactions, etc. L'observation permet également d'identifier les difficultés auxquelles certains enfants pourraient être confrontés. L'observation assure une certaine objectivité et une neutralité qui permettent au personnel d'agir de façon professionnelle. Enfin, l'observation aide à mieux communiquer et collaborer avec les parents.

Au CPE Le Petit Sentier, plusieurs outils d'observation sont disponibles et les éducatrices les utilisent selon leurs préférences ou selon ce qu'elles souhaitent observer.

Planification et organisation

Cette étape, basée sur l'observation permet de planifier les activités, les transitions, l'horaire quotidien, d'aménager le local et de prévoir le matériel à mettre à la disposition des enfants. La planification et l'organisation visent à répondre le mieux possible aux besoins des enfants pour favoriser leur développement optimal. Cette étape peut parfois se faire en collaboration avec les enfants. Les éducatrices doivent faire preuve de souplesse en tout temps pour permettre de s'adapter aux imprévus et de profiter de l'enthousiasme du moment présent.

Au CPE Le Petit Sentier, les éducatrices bénéficient d'une libération de deux heures aux deux semaines pour planifier. La planification est basée sur leurs observations et non sur des thèmes prédéterminés. À l'occasion, une planification par thème est effectuée pour des grandes activités dont bénéficient tous les enfants du CPE (Halloween, Noël, Pâques, certaines activités thématiques d'été, etc.). L'aménagement du local fait également partie de la planification et de l'organisation. Les locaux sont aménagés de façon sécuritaire en fonction du niveau de développement des enfants, de leurs goûts et intérêts. Le matériel est placé à la portée des enfants et est varié et aménagé en coins de jeux. Les moments de vie sont aussi planifiés et organisés en fonction des besoins des enfants et des dynamiques de groupe, ainsi, l'accueil, les transitions, les moments de routine ou de soins sont aussi planifiés et organisés.

Intervention

L'intervention se vit tout au long de la journée tant que l'éducatrice est en compagnie des enfants. Le mode d'intervention privilégié est l'intervention démocratique. Le rôle de l'éducatrice est de soutenir l'enfant, de le guider de l'encourager, sans imposer ou faire à sa place. L'intervention démocratique favorise l'apprentissage actif de l'enfant. L'éducatrice offre du matériel et un encadrement constant et sécurisant et à l'intérieur de ce cadre, l'enfant est encouragé à explorer, expérimenter, faire des choix, prendre des décisions, résoudre des problèmes, socialiser, etc.

Au CPE Le Petit Sentier, le jeu libre est encouragé, les activités sont proposées et non imposées, le rythme et les besoins des enfants sont pris en compte. L'encadrement et le lien affectif permettent aux enfants de bénéficier de la sécurité physique et affective pour jouer et bien se développer.

Réflexion et rétroaction

La quatrième étape du processus de l'intervention éducative permet aux éducatrices de se questionner sur leurs pratiques, leurs interventions, leur aménagement, l'horaire quotidien et les activités, bref d'évaluer l'ensemble des éléments ayant un impact sur le développement, la sécurité et le bien-être des enfants. Ces questionnements permettent de rétroagir, c'est-à-dire de s'ajuster, d'améliorer les pratiques et d'effectuer des changements pour améliorer la qualité éducative.

Au CPE Le Petit Sentier la réflexion et la rétroaction se font au quotidien, mais également dans les libérations pour la planification. Les réunions d'équipe et la présence d'une conseillère pédagogique permettent aussi de réfléchir collectivement à la qualité des services offerts.

L'adaptation et l'intégration de l'enfant à la vie en collectivité

L'entrée au CPE constitue une séparation souvent douloureuse pour l'enfant et ses parents. Bien que la majorité des enfants québécois fréquentent un service de garde et que des bienfaits soient clairement associés à cette fréquentation, il est important de garder en tête que la vie en collectivité comporte des risques et des désavantages pour les enfants. Notre rôle étant de minimiser ces risques et désavantages. Chez l'enfant, un des défis est de créer des liens significatifs sécurisant avec d'autres adultes que ses parents tout en vivant des ruptures fréquentes (journée de congé de l'éducatrice, journée de maladie, départ en congé maternité, changement de groupe annuel, etc.). D'autre part, plus l'enfant est petit, plus il est à risque d'avoir de la difficulté à conserver son sentiment d'identité en contexte de collectivité. En effet, le tout petit étant fondamentalement égocentrique, son développement ne lui permet pas encore de comprendre qu'il doit retarder la satisfaction de ses besoins ou de ses désirs en raison du contexte de groupe.

Pour les parents, l'entrée à la garderie est aussi un défi, apprendre à laisser son enfant, à faire confiance au personnel, accepter que son enfant crée des liens et vive des moments privilégiés avec une tierce personne. Pour le personnel, chaque nouvelle entrée au CPE représente aussi une adaptation, chaque enfant étant unique et ayant une influence sur le milieu.

Au CPE Le Petit Sentier, nous mettons en place plusieurs moyens pour que l'enfant puisse s'adapter progressivement à son groupe de façon harmonieuse. Les éducatrices créent un climat de plaisir et de bien-être par des gestes et des rituels quotidiens qui sécurisent l'enfant et sa famille. Le contact chaleureux avec l'éducatrice, l'attention portée à la qualité des soins, l'utilisation d'objets transitionnels, la référence aux pictogrammes représentant les moments de vie et de routine, le soutien de l'enfant à choisir un jeu ou un ami en sont quelques exemples.

Des mesures sont aussi mises en place pour favoriser l'adaptation des parents, tels qu'un courriel sur l'adaptation en CPE, la rencontre de certaines familles pour qui l'adaptation semble plus difficile, l'invitation aux parents à rester un peu avec leur enfant les premiers jours ou à téléphoner pour avoir des nouvelles de leur enfant au courant de la journée.

D'autre part, tout au long de leur parcours en CPE, les éducatrices guident les enfants dans leurs apprentissages à la vie de groupe. La relation significative entre l'éducatrice et chacun des enfants, la réponse aux besoins de chacun et l'adaptation des interventions en fonction de l'unicité de chacun des enfants sont des moyens d'assurer la sécurité affective nécessaire pour que les enfants s'intègrent dans leur groupe. Une routine prévisible, un encadrement constant, un climat de plaisir et un support dans l'acquisition des habiletés sociales permettent à l'enfant d'assimiler les conventions sociales et de bien s'intégrer à la vie en collectivité.

Ouverture sur la communauté

Le CPE Le Petit Sentier considère important de s'intégrer à la communauté pour favoriser le plein développement des enfants. Nous considérons que les diverses sorties que nous effectuons avec les enfants comportent de nombreux bénéfices. Par exemple, acquérir de nouvelles connaissances, relever des défis, bouger, sortir du cadre « institutionnel » du CPE, s'intégrer dans la communauté, apprendre les règles de vie en société, ainsi que les règles de sécurité, interagir avec de nouvelles personnes, vivre des expériences différentes, mieux connaître le quartier, etc.

Ainsi les enfants profitent entre autres de sorties à la bibliothèque, terrain de tennis, au parc, à la pataugeoire et aux jeux d'eau. Ils participent à des activités telles que la tente à lire, une visite dans une école du quartier, des visites aux commerçants du quartier à l'Halloween et à Noël, etc.

Nous collaborons avec plusieurs ressources de la communauté telles que la Ville de Montréal (utilisations d'infrastructures telles que la pataugeoire, partenariat avec la bibliothèque municipale etc.), les policiers pour la prévention des noyades ou de l'installation de sièges d'auto, les pompiers pour le programme de prévention des incendies, etc. Nous collaborons aussi avec les ressources en santé et service sociaux pour l'accueil d'enfants provenant de familles vulnérables et pour soutenir le développement des enfants handicapés ou à besoins particuliers. Enfin, nous recevons des stagiaires des Cégeps environnants.

Accueil et collaboration avec les parents

La collaboration entre le personnel éducateur et les parents est essentielle au développement harmonieux de l'enfant. En ce sens, nous portons une attention particulière à l'accueil des parents. À l'inscription de l'enfant, la directrice prend le temps, avec le parent, de présenter le fonctionnement, les particularités du CPE et de faire avec les parents une visite du milieu. Dans la période d'adaptation au CPE, le parent est invité à rester un moment au CPE avec l'enfant, il est aussi invité à téléphoner au CPE s'il ressent le besoin de savoir comment va son enfant dans la journée. Nous informons et supportons le parent pour faciliter la période d'adaptation au CPE. En début d'année, une rencontre de parents à lieu afin d'expliquer le quotidien, les objectifs, les façons de faire de chaque éducatrice avec son groupe.

D'autre part, les parents étant ceux qui connaissent le mieux leur enfant, ils constituent une ressource essentielle pour permettre aux éducatrices de mieux connaître les enfants et de mieux comprendre leurs besoins.

D'un autre côté, le personnel éducateur a le devoir d'informer les parents sur le vécu de leur enfant au CPE. Nous utilisons des journaux de bord pour assurer la communication quotidienne avec les parents. Dans ce journal, les parents trouveront un résumé de la journée de leur enfant. Son humeur, son appétit, son intérêt pour certaines activités ou certains jeux particuliers et toutes autres informations pertinentes sont ainsi transmises rapidement et de façon conviviale aux parents. Dans chaque communication aux parents, l'éducatrice présente des aspects positifs du vécu de l'enfant au CPE, elle a le souci de ménager la sensibilité du parent et de maintenir le lien de confiance, sans pour autant cacher les défis ou difficultés de l'enfant. Il est important de souligner que cette plateforme ne remplace pas le contact humain et que le personnel est disponible pour répondre aux questionnements des parents.

Deux fois par année, les éducatrices remettent aux parents un « portrait » de leur enfant. Ce document a pour objectif un échange d'observations sur l'enfant quant à ses préférences et son développement global. Les parents sont invités à prendre un moment avec l'éducatrice pour qu'ensemble, ils dressent un portrait général de l'enfant dans ses différents milieux de vie, c'est-à-dire à la maison et au CPE.

Nous insistons sur l'importance de la participation des parents à la pédagogie et à la vie du CPE. Ainsi, les parents sont invités à participer aux réunions de parents, aux réunions d'information, aux assemblées générales ainsi qu'à participer au conseil d'administration ou aux différents comités qui pourraient être formés en cours d'année. Les parents sont également invités à être accompagnateur lors des nombreuses sorties du CPE. Enfin, les parents sont invités à venir passer un moment au CPE lors d'activités spéciales telles que la rentrée, la fête de Noël, la fête des mères, la fête des pères, la fête de fin d'année, etc.

Dans le cas où un enfant vit des difficultés ou présente des besoins particuliers, des rencontres entre le personnel du CPE et les parents ont lieu pour s'assurer de la cohérence et de la collaboration pour favoriser le plein épanouissement de l'enfant.

Les saines habitudes de vie

L'alimentation

Au CPE Le Petit Sentier, une attention particulière est portée à la saine alimentation de l'enfant.

Les grandes orientations de **Gazelle et Potiron** sont notre principale référence en matière de saine alimentation.

Offrir le lait aux poupons de manière sécuritaire et respectueuse du choix des parents

Le lait de vache n'est pas offert aux poupons avant 9 mois, ou même plus tard si le parent le demande. Avant cela, le parent apporte du lait maternel ou du lait maternisé qui est offert au poupon de façon sécuritaire. Une mère qui allaite pourrait, si elle le veut, venir allaiter au CPE, un endroit confortable serait aménagé pour permettre l'allaitement. De l'eau est offerte aux enfants de plus de 6 mois.

Utiliser des stratégies éducatives favorables au développement de saines habitudes alimentaires, d'une image corporelle positive et d'une relation saine avec la nourriture

Les éducatrices doivent être des modèles pour les enfants, en ce sens, elles prennent le repas avec les enfants et évitent de parler de leurs préoccupations face à leur poids. Elles s'assurent également de ne pas susciter d'inquiétude chez les enfants face à leur poids ou leur apparence. En ce sens, les éducatrices vont complimenter les enfants par rapport à leurs forces et habiletés et non sur leur apparence. Le respect des autres étant une valeur importante au CPE, aucun commentaire désobligeant sur l'apparence des enfants, des membres du personnel ou des parents n'est toléré. Le respect des différences corporelles (ou autres) est promu. D'autre part, la référence à des aliments qui font engraisser, des régimes ou le fait de donner des portions en fonction du poids de l'enfant sont évités.

Lors des repas, l'éducatrice et la cuisinière ont le pouvoir de décider du moment, du lieu et du contenu de l'assiette. L'enfant quant à lui, décide du combien (de rien du tout à beaucoup) selon son appétit, ses goûts et ses aversions.

Il est primordial de respecter la faim et la satiété des enfants, d'une part en leur faisant prendre conscience de leurs signaux de faim et de satiété et d'autre part en ne forçant jamais un enfant à manger. Au CPE, les éducatrices demandent aux enfants s'ils ont une petite ou une grosse faim avant de les servir. Certaines éducatrices permettent même aux enfants de se servir eux même. Les éducatrices ne passent pas de commentaires sur le fait qu'un enfant ait mangé son assiette ou non. De plus, pour favoriser la reconnaissance des signaux de faim ou de satiété, la nourriture n'est jamais utilisée comme punition ou récompense. Enfin, le dessert, sain et nutritif, fait partie intégrante du repas et ne dépend pas du fait que l'enfant ait fini son assiette ou non, il est donc servi en même temps que l'assiette de l'enfant, libre à lui de commencer par le dessert s'il en a envie !

Assurer un contexte de repas propice à la saine alimentation et à la découverte des aliments

Les repas et collations font partie de la routine au CPE et leur moment est prévisible pour les enfants. Les enfants mangent sur des tables à leur hauteur. Une ambiance calme et conviviale, propice à la discussion règne pendant les repas.

Pour favoriser l'ouverture aux différents goûts, tous les aliments sont servis en petite quantité à l'enfant, mais c'est l'enfant qui décide d'y goûter ou non. L'éducatrice est un modèle pour l'enfant en goûtant elle-même tous les aliments et rendant plaisant le fait de goûter à de nouveaux aliments, tout en prenant soin d'éviter toute pression. Des activités d'éveil au goût peuvent aussi être réalisées (par exemple, des activités de cuisine ou de jardinage).

Offrir une alimentation variée et composée d'aliments à valeur nutritive élevée et en quantité adéquate

Chez les poupons, l'introduction aux aliments solides se fait en étroite collaboration avec les parents. Pour les plus vieux, la cuisinière est en charge d'élaborer un menu cyclique répondant aux principes du guide alimentaire canadien autant en termes d'aliments qu'en termes de portions.

Exclure de l'offre alimentaire quotidienne les aliments et les boissons à faible valeur nutritive

Au CPE Le Petit Sentier, les repas et les collations sont composés d'aliments à valeur nutritive élevée, c'est-à-dire des aliments recommandés dans le guide alimentaire. Des aliments d'occasion (plus sucrés, gras ou salés) sont offerts plus rarement. Les aliments d'exception (à faible valeur nutritive) ne sont offerts que dans des occasions spéciales (ex : bonbons à l'Halloween, chocolat à Pâques).

Prévenir les situations susceptibles de nuire à la santé

Au CPE, des mesures de sécurité en lien avec l'alimentation sont mise en place. Au niveau des allergies, un protocole est observé dans le CPE pour s'assurer que les enfants allergiques ne soient pas en contact avec les allergènes. En ce qui a trait à l'étouffement, les aliments sont cuits ou coupés de façon à prévenir les étouffements et tout le personnel du CPE a suivi un cours de premier soin et pourrait donc effectuer les manœuvres requises en cas d'étouffement. Pour éviter les toxi-infections alimentaires, les aliments non pasteurisés sont évités, les procédures de conservation et de cuisson des aliments sont respectées. D'autre part, nous tentons de prévenir la carie dentaire en offrant de l'eau, du lait ou du fromage aux enfants après qu'ils aient mangé des aliments sucrés ou collants. Finalement, nous prévenons les blessures en s'assurant que tout le matériel utilisé lors des repas soit adapté au niveau de développement des enfants (ex : mobilier à leur hauteur, couverts en plastiques, etc.)

Le jeu actif

Au CPE Le Petit Sentier, le jeu actif est une priorité, car c'est à cette période que se forge l'acquisition des habiletés motrices globales, habiletés fondamentales du mouvement et de locomotion. Il est primordial de privilégier le développement de ces habiletés dans un premier temps, et ce, de façon à mettre en place les bases essentielles au développement des habiletés motrices fines et plus complexes.

Les enfants ont besoin de s'adonner à des types d'activités plus soutenues, comme courir, grimper, sauter et jouer avec des ballons, car elles permettent de canaliser leur énergie et également réduire les tensions, l'agitation et les comportements agressifs.

Offrir, au cours de la journée, plusieurs occasions de jouer activement

Nous sommes conscients que l'enfant a besoin de bouger à haute intensité pour de petits moments, mais à plusieurs reprises dans une journée et qu'attendre une activité motrice dirigée est nettement insuffisant.

Nous souhaitons tendre vers l'atteinte des recommandations en matière de temps actif de la **Société canadienne de physiologie de l'exercice** :

« Les nourrissons (âgés de moins de 1 an) devraient être physiquement actifs plusieurs fois par jour particulièrement par l'entremise de jeux interactifs au sol.

Les enfants d'âge préscolaire (âgés de 1-4 ans) devraient être physiquement actifs chaque jour, quelle que soit l'intensité, pendant au moins 180 minutes (3 h) réparties sur toute la journée. »

Pour ce faire, le jeu à l'extérieur est grandement encouragé, les consignes et les règles sont révisées pour favoriser le mouvement, des coins moteurs sont accessibles dans les locaux ou les aires communes. Du matériel est mis à la disposition de l'enfant pour favoriser le jeu libre et actif.

Limiter le temps consacré à des activités sédentaires

Nous souhaitons tendre vers l'atteinte des recommandations en matière de temps sédentaire de la **Société canadienne de physiologie de l'exercice**, c'est-à-dire :

« Minimiser le temps que les enfants d'âge préscolaire consacrent à des activités sédentaires pendant les heures d'éveil.

Les enfants ne devraient pas être immobilisés ou assis (ex : dans une poussette ou une chaise) pendant plus d'une heure à la fois.

Chez les enfants de moins de 2 ans, l'exposition à des écrans (télévision, ordinateur, jeux vidéo) n'est pas recommandée.

Chez les enfants de 2 à 4 ans, le temps passé devant un écran devrait être limité à moins d'une heure par jour et passer moins de temps devant un écran est encore mieux. »

Au CPE, il n'y a aucun temps écran pour les enfants et, bien que des activités de nature sédentaires soient essentielles au développement de l'enfant, une attention particulière est portée à équilibrer l'horaire quotidien afin de limiter le temps passé aux activités sédentaires. Par exemple, nous faisons bouger les enfants entre deux activités sédentaires, nous tentons de dynamiser les activités sédentaires (ex : peindre debout, histoires actives, enlever les chaises dans les périodes de jeu libre, etc.), nous tentons de dynamiser les moments d'attente, de même que les moments de routine et de transition. Lorsque les enfants ont une faible concentration, commencent à gigoter ou à s'exciter, c'est signe qu'ils ont besoin de bouger, nous devons donc être à l'affût de ces signaux.

Dans un autre ordre d'idée, les enfants d'âge préscolaire, particulièrement en contexte de collectivité ont besoin de moments de détente en dehors de la sieste. Au CPE plusieurs moyens sont mis en place pour répondre à ce besoin. Par exemple, de façon autonome l'enfant peut utiliser le coin doux dans son local, où se trouvent des livres et où il peut avoir accès à des toutous lourds, des objets de transition ou des photos de sa famille. L'enfant peut également avoir accès à des coquilles pour se soustraire au bruit environnant ou encore participer à des activités de relaxation (respi-relax, massages entre amis, yoga, histoires, etc.).

D'autre part, les besoins de repos varient en fonction de l'âge, du rythme biologique de chacun et du temps de sommeil pris à la maison. À la pouponnière, les siestes varient d'un enfant à l'autre en fonction du rythme et des besoins de chacun. Chez les plus grands, la période de sieste a lieu en après-midi. Les éducatrices prennent soin de rendre ce moment positif pour chacun des enfants. Certains enfants n'ont pas nécessairement besoin de dormir pendant la journée, par contre, comme la vie en collectivité est stimulante, mais aussi très fatigante, ces enfants font tout de même une période de détente d'environ 30 minutes sur leur matelas. Par la suite, les enfants qui le désirent peuvent se relever et participer à une activité calme qui ne dérange pas les enfants qui dorment à proximité. Les parents sont informés que nous n'empêchons pas un enfant de dormir, si l'enfant s'assoupit, c'est qu'il en a besoin.

Encourager le jeu actif par des activités plaisantes et ponctuées de défis

Au CPE, des activités motrices sont planifiées, mais le jeu libre et actif est aussi grandement encouragé. Nous savons qu'en jeu libre l'enfant va bouger plus longtemps, de façon plus variée et à plus haute intensité que dans les activités dirigées. Les éducatrices ont pour rôle de s'assurer que les activités, les consignes, le matériel et l'environnement proposés à l'enfant sont adaptés à son niveau de développement et lui permettent de bouger, de relever des défis, mais surtout d'avoir du plaisir.

Jouer dehors tous les jours et le plus souvent possible

Au CPE Le Petit Sentier, le jeu extérieur est une priorité. Nous sommes conscientes que c'est à l'extérieur que l'enfant bouge le plus. Les enfants jouent dehors tous les jours (à moins de conditions météorologiques extrêmes) et souvent plus d'une fois par jour.

Les parents sont sensibilisés aux bienfaits du jeu extérieur et à l'importance que l'enfant ait des vêtements propices à jouer dehors par toutes les températures.

Aménager un environnement stimulant, fonctionnel et sécuritaire, à l'intérieur comme à l'extérieur

Nous sommes particulièrement fiers de la cour, l'aire extérieure de jeux est grande, très stimulante et encourage le développement de nouvelles habiletés motrices et sensorielles en toute saison. Plusieurs équipements sont offerts aux enfants comme des structures de jeux à grimper, des tricycles, des trottinettes, ainsi que du petit matériel varié (ballons, bâtons, patins à roulettes, cerceaux, raquettes, parcours moteur, trampoline, etc.).

En plus de la cour, les enfants utilisent le gymnase intérieur du CPE, que les éducatrices aménagent pour favoriser différents aspects du développement moteur des enfants.

Dans leur local, certaines éducatrices ont installé un coin moteur permanent, alors que d'autres ont des coins moteurs mobiles. L'utilisation des aires communes (corridor et vestiaire) ou du mobilier est encouragée pour faire bouger les enfants, en dehors des heures d'accueil et de départ. Du petit matériel varié et renouvelé régulièrement est mis à la disposition des enfants pour encourager le jeu actif à l'intérieur.

L'environnement est sécuritaire, mais une certaine prise de risque par l'enfant est encouragée pour lui permettre de relever des défis, de développer ses compétences motrices, de bouger à haute intensité, de développer sa prudence et surtout d'avoir du plaisir.

Sensibilisation des parents

Au CPE, la sensibilisation des parents à l'importance pour les jeunes enfants d'adopter de saines habitudes de vie se fait de diverses façons.

- Dans les rencontres de parents en début d'année, le sujet est abordé.
- De l'information pertinente s'adressant aux parents est envoyée.
- De l'information sur l'importance des saines habitudes de vie est partagée au quotidien, souvent en lien avec le vécu des enfants au CPE.
- Des affiches concernant les saines habitudes de vie sont mises en évidence dans le milieu.
- Les menus du CPE sont affichés.
- Les informations sur les conférences, ressources infrastructures, activités et événements en lien avec un mode de vie physiquement actif ou la saine alimentation sont partagées aux parents.
- Des liens entre les saines habitudes de vie et la santé et le bien-être sont mis en évidence, de même que les liens entre le mode de vie physiquement actif et la réussite éducative.

Les parents sont bien conscients qu'en choisissant le CPE Le Petit Sentier, leur enfant développera de saines habitudes alimentaires, entre autres en apprenant à respecter ses signaux de faim et de satiété, et que leur enfant sera amené à être physiquement actif, à sortir dehors tous les jours, à prendre des risques calculés et à sortir fréquemment dans le quartier.

Communication avec les parents

Au CPE Le petit sentier nous utilisons le journal de bord numérique *À Petits Pas* de Casiope pour transmettre les communications quotidiennes aux les parents. Outre les informations sur le déroulement de la journée, l'alimentation, l'élimination et le sommeil, ce journal de bord est également un outil qui nous permet de noter les observations des enfants dans les quatre domaines de développement expliqués dans ce document.

Le dossier éducatif de l'enfant

Conformément à l'article 57.1 de la Loi sur les services de garde éducatifs à la petite enfance, le CPE Le petit sentier crée un dossier éducatif pour chaque enfant contenant les documents et les renseignements suivants :

- Les nom et date de naissance de l'enfant;
- Le nom du parent;
- La date à laquelle l'enfant a débuté la prestation des services de garde;
- Les portraits périodiques du développement de l'enfant;
- Le cas échéant, les documents ou renseignements liés au soutien particulier accordé à l'enfant et pris en compte dans la rédaction de son portrait périodique

Le portrait périodique du développement de l'enfant

Le portrait éducatif de l'enfant, produit par l'éducatrice titulaire de l'enfant appliquant le programme éducatif, décrit sommairement l'état du développement de l'enfant dans chacun des domaines du développement afin que l'on puisse suivre son évolution.

Le portrait périodique du développement de l'enfant est complété, daté et signé au cours des mois de novembre et de mai de chaque année. Il sera transmis aux parents au plus tard le 15 décembre et le 15 juin de chaque année. Les éducatrices seront disponibles pour rencontrer les parents qui le souhaitent afin de discuter du développement de leur enfant lors des deux périodes de remise du portrait.

Le dossier éducatif de l'enfant demeure en tout temps sur les lieux du CPE. Lorsque l'enfant quitte le CPE, nous remettons au parent l'original du dossier éducatif, conformément à la Loi, et en conservons une copie pendant un an. À l'expiration de cette période, nous détruisons ces documents. Notez bien que toute communication ou reproduction en tout ou en partie du dossier et des renseignements qu'il contient est interdite à moins d'autorisation préalable écrite du parent.

La diffusion et l'application du programme éducatif

Auprès du personnel

Chaque éducatrice reçoit le programme éducatif. Le programme est utilisé en rencontre d'équipe pour en favoriser la compréhension et l'appropriation mais aussi pour guider les actions et les décisions du personnel.

Le programme éducatif peut également être utilisé dans les rencontres de développement professionnel des éducatrices ou pour répondre à leurs interrogations. Le programme éducatif est aussi utilisé pour faciliter l'autoévaluation et l'évaluation du personnel.

Auprès des parents

Le programme éducatif est présenté brièvement aux parents lors de l'inscription de leur enfant. Le programme est envoyé par courriel à tous les parents, ils sont chaudement invités à le lire. Lors des rencontres de parents des références au programme éducatif peuvent être effectuées. Lors de problématiques particulières avec certaines familles, le programme éducatif peut être utilisé comme outil de référence pour valider la cohérence de vision et de valeurs ou pour répondre aux questionnements des parents.

Auprès des enfants

Le programme éducatif est appliqué dans tous les groupes du CPE, avec quelques particularités pour la pouponnière. Ce sont les enfants, qui dans le quotidien, vivent l'application concrète du programme éducatif, tout cela dans le but de favoriser leur sécurité, leur bien-être et leur développement global optimal et dans l'optique de leur offrir un service de grande qualité !

Conclusion

Notre plate-forme représente la couleur qui distingue l'équipe du Petit Sentier de celle des autres CPE.

L'appropriation et l'application que chacun et chacune, avec des teintes différentes, bonifiera la couleur de ce guide.

